

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXXIX

LEVIS, AOUT 1933

No. 8

LA FAMILLE DE LOUIS HEBERT

Louis Hébert, originaire de Paris, exerçait la profession d'apothicaire. Son père avait exercé la même profession dans la maison royale, sous Catherine de Médicis. Louis Hébert vint en Acadie avec M. de Monts, M. de Poutrincourt et Samuel de Champlain, en 1604. Il vécut à l'île Sainte-Croix puis à Port-Royal de 1604 à 1607. Hébert revint en Acadie en 1610 avec M. de Poutrincourt. Marie Rollet, épouse de Hébert, suivit cette fois son mari en Acadie. Madame de Poutrincourt et madame Hébert furent les deux premières françaises qui passèrent en Acadie.

L'entreprise de M. de Poutrincourt ayant été ruinée par les Anglais, Hébert retourna en France avec son chef en 1613.

Au printemps de 1617, Louis Hébert, sa femme (Marie Rollet) et ses trois enfants Guillaume, Anne et Guillemette s'embarquaient à Honfleur pour se rendre à Québec. La famille Hébert fit la traversée avec Champlain sur un navire commandé par le capitaine Morin.

Peu après son arrivée à Québec, Hébert se construisit une maison. C'est la première qui fut bâtie à la haute-ville. Il commença aussi à défricher le terrain qu'on lui avait accordé.

Hébert fut en même temps, peut-on dire, le premier *habitant* et le premier seigneur canadien. En effet, le duc de Ventadour, vice-roi de la Nouvelle-France, pour reconnaître

le mérite de Hébert, créa en fief noble toute la terre qu'il avait défrichée et lui accorda une autre concession seigneuriale d'une lieue de front sur quatre de profondeur près de Québec.

Louis Hébert décéda à Québec le 25 janvier 1627.

Sagard raconte ainsi la mort de Louis Hébert :

“ ... Il reçut avec une piété touchante les sacrements de la Sainte Eglise, du Père Joseph Le Caron, et disposa de ses affaires au grand contentement de tous les siens. Après quoi il fit approcher de son lit sa femme et ses enfants, auxquels il fit une courte exhortation sur la vanité de cette vie, sur les trésors du ciel et sur le mérite que l'on acquiert devant Dieu, en travaillant pour le salut du prochain. Je meurs content, leur disait-il, puisqu'il a plu à Notre-Seigneur de me faire la grâce de voir mourir avant moi des sauvages convertis. J'ai passé les mers pour les venir secourir, plutôt que pour aucun intérêt particulier, et je mourrais volontiers pour leur conversion si tel était le bon plaisir de Dieu. ... Je vous exhorte aussi à la paix et à l'amour maternel et filial, que vous vous devez respectivement les uns les autres, car en cela vous accomplirez la loi de Dieu, fondée sur la charité. Cette vie est de courte durée, et celle à venir est pour l'éternité; je suis près d'aller devant mon Dieu, qui est mon juge, auquel je dois rendre compte de toute ma vie passée, priez-le pour moi, afin que je puisse trouver grâce devant sa face, et que je sois un jour du nombre de ses élus. ”

Sagard ajoute qu'il leva ensuite la main, donna sa bénédiction aux siens puis rendit son âme à son Créateur.

L'abbé Ferland, dans son *Histoire du Canada*, a rendu à Louis Hébert un hommage dont ses descendants peuvent se flatter autant que des lettres de noblesse accordées à son gendre.

“ La mort de Louis Hébert, dit-il, fut une grande perte pour la colonie car ce fut lui, qui, après Champlain, avait pris la plus grande part à l'établissement de Québec, et à l'avancement de la Nouvelle-France. ... Tandis que les autres habitants perdaient leur temps à faire la traite avec les sauvages, Louis Hébert avait compris que le plus solide fondement de la prospérité d'un pays nouveau est l'agriculture, qui attache

le colon au sol, en lui fournissant les premiers besoins de la vie et le rendant ainsi indépendant de secours étrangers. Il avait défriché et cultivé avec intelligence une portion de sa terre, et déjà, à sa mort, ses champs fournissaient largement à la subsistance de sa famille. Des hommes tels que Louis Hébert et son gendre Guillaume Couillard sont des bienfaiteurs pour un pays nouveau, dont ils développent les sources de richesses par leur bon sens et leur travail sagement dirigé vers la culture de la terre. . . ”

Louis Hébert eut quatre enfants, nés en France. Ses deux fils ne laissèrent pas de postérité de leur nom mais les descendants par les femmes de ce patriarche sont si nombreux que déjà le Père Le Clerq écrivait dans son *Premier établissement de la foi* qu'on pouvait l'appeler l'Abraham de la colonie.

Louis Hébert compte parmi ses descendants, outre les familles Couillard et Fournier, les familles Jolliet, de Léry, Fleury Deschambault, Ramezav, Taschereau, Bégin, Taché, Boucher, etc., etc.

A consulter sur Louis Hébert et ses descendants l'ouvrage de l'abbé Azarie Couillard Després, *La première famille française au Canada, ses alliés et ses descendants*.

LES DISPARUS

Hévey, Mgr Pierre — Né à Saint-Jude, comté de Saint-Hyacinthe, le 31 octobre 1831, du mariage d'Ignace Hévey et de Josephite Guilbert. Ordonné prêtre par Mgr Taché, le 12 juillet 1857, il exerça le ministère comme vicaire à la cathédrale de Saint-Hyacinthe (1857), curé de Saint-Jean-Baptiste de Rouville (1859), de Saint-Grégoire d'Iberville (1866), de Saint-Pierre de Lewiston (1871), de Sainte-Marie de Manchester, New-Hampshire (1882). A Manchester, il bâtit une église, un collège, un couvent, un hôpital, un orphelinat pour les filles, un orphelinat pour les garçons, etc., etc. Décédé à Manchester le 21 mars 1910. Il était protonotaire apostolique *ad instar* depuis le 20 juin 1890. Grand bienfaiteur des Canadiens français des États-Unis.

SACRILEGE, MAGIE ET SORCELLERIE

Les accusations de sacrilège, de magie et de sorcellerie doivent avoir été peu nombreuses à Montréal, sous le régime français, car jusqu'ici nous n'avons relevé dans les documents judiciaires que les causes suivantes :

* * *

1658 — En novembre 1658 commença un procès en annulation de mariage pour maléfices. Un caporal de la garnison et le marié furent condamnés à l'amende, puis le " mariage fut déclaré nul par ordonnance de l'official, le 30 août 1660. "

Les époux désunis trouvèrent d'autres conjoints et il n'en fut plus question.

* * *

1663 — Pierre Bessonnet est accusé de bigamie. Au cours de son procès, le serrurier Gilles Lauzon raconte un fait qui doit avoir sa place ici.

Bessonnet vit le major Closse peu de temps avant sa mort glorieuse. Tourmenté, le malheureux colon se jeta aux genoux du commandant, puis lui avoua avoir une femme en France, qu'il avait quittée pour venir au Canada parce qu'elle " avait nom d'être sorcière. "

La culpabilité étant admise et le mariage étant annulé par l'official, la justice des seigneurs bannit Bessonnet de Montréal. Quelques années plus tard Bessonnet devenu veuf convola légalement.

* * *

1682 — Anne La Marque, épouse de Charles Testard de Folleville, fut, au XVII^e siècle, une cabaretière très jalouse, car elle attirait tous les *bons garnements*, nobles, bourgeois et roturiers. En outre, elle avait une façon de comprendre les affaires qui lui valut des démêlés avec sa clientèle et avec les autorités. Ce qui nous amène à l'admettre dans cette énumération, c'est qu'en instruisant une de ses causes, le tribunal apprit que dame Folleville possédait un *livre de magie*. On ne sembla pas attacher une grande importance à cette révélation; toutefois, comme la pétulante cabaretière se

moquait de la maréchaussée (1) du juge, du curé, des seigneurs, son bannissement fut demandé. Par des influences de familles ou autres, elle sut détourner les foudres. Le Destin seul eut raison de cette hôtesse notoire qui mourut à peine âgée de 37 ans.

* * *

1687 — Le premier procès pour sacrilège fut institué le 7 mars 1687. Il se déroula devant Mathieu Gaillard, commissaire de la marine et subdélégué de l'intendant à Montréal.

En cette affaire, la plainte fut déposée par un ecclésiastique, Claude Leautté, domicilié au séminaire de Montréal et qui était chargé de faire le catéchisme à la côte St-Martin.

Voici les faits: Nicolas Brazeau, charron de ladite côte, a rapporté à M. Leautté que le deuxième dimanche du mois de mars 1687, Jacques Bernier dit La Jeunesse et Pierre Pellegrini dit l'Espérance, tous deux soldats de la compagnie du chevalier de Crisafy, seraient entrés dans la maison dudit Brazeau pour maltraiter le nommé André Dumays fils. L'un des soldats ayant frappé Dumays à la tête avec sa baïonnette, celui-ci se jeta dans un cabinet et ferma la porte sur lui.

Le soldat La Jeunesse prit alors une hache " pour casser la porte ", mais en même temps, il " frappa plusieurs coups sur une image du Crucifix en taille douce " qui était attachée à la porte. Nicolas Brazeau voulut l'empêcher et lui faire des remontrances, cependant le soldat exaspéré continua ses juréments et ses coups.

L'ecclésiastique Leautté présenta, en même temps que sa plainte, l'image profanée.

L'instance dura plusieurs jours; quatre témoins soutinrent la plainte, mais les deux accusés, âgés de 20 et 22 ans, nièrent avoir touché au crucifix volontairement du moins. Ils ne cherchaient qu'à corriger Dumays qui avait donné des coups de poings à Pellegrini. Comment se termina la poursuite? Les délinquants furent-ils condamnés à purger une peine de prison? Impossible de se prononcer, la procédure s'arrêtant subitement à ce que nous avons résumé.

* * *

(1) Massicotte, *Auberges et cabarets d'autrefois*, 1927, pp. 101-102.

1707 — Le 6 mai, Jean Charpentier, chaudronnier, de Boucherville, demande au tribunal royal de Montréal de le protéger parce que des gens répandent la rumeur qu'il est sorcier. Une telle imputation était alors très dommageable et pouvait rendre l'existence d'un colon impossible. On s'écartait d'un sorcier; on frissonnait à son approche; on lui attribuait tous les maux, tous les malheurs qui s'abattaient sur la région où il gîtait. Par son commerce avec le Prince des ténèbres de quoi n'était-il pas capable (1)?

Les autorités durent agir sans tarder, car le nom du sieur Charpentier ne réapparaît pas dans la paperasse judiciaire.

* * *

1742 — Nous voilà au second procès pour sacrilège sous le régime français.

Quoique la profanation paraît avoir été moindre que celle dont les soldats de Crisafy se rendirent coupables en 1687, cette cause eut un retentissement qui dura des années et elle occupe une large place dans notre petite histoire sous le nom du *Crucifix outragé*. C'est Faucher de Saint-Maurice qui, au siècle dernier, s'empara de cette procédure et en fit un superbe article paru dans la *Revue Canadienne*. Ce talentueux conteur suivit le texte de l'enquête d'assez près et il ne se trompa que sur le nom de l'accusé qu'il nomme Flavart au lieu de Havart. Les fioritures du greffier d'alors lui ont fait prendre la lettre H pour les lettres Fl, mais c'est tout ce qu'on peut reprocher à l'auteur estimable.

Résumons cette grave affaire.

* * *

Le jeudi 23 juin 1742, Charles Robidou, 20 ans, cordonnier du faubourg St-Joseph, près de la porte des Récollets, à Montréal, s'aperçut qu'on lui avait volé cinquante écus déposés dans une cassette qu'il avait mise dans un buffet et il raconta son malheur à tous ceux qui voulurent l'entendre.

Un de ceux à qui il apprit sa perte se nommait Charles-François Havart de Beaufort dit l'Avocat. C'était un soldat de la garnison de Montréal, instruit loustic, beau parleur qui

(1) Ferland, *Hist. du Canada*, I, 466.

parfois plaidait devant le tribunal pour les gens incapables de s'exprimer en public. Cet avocat d'occasion dit à Robidoux que moyennant 20 francs il pouvait lui faire retrouver son argent.

Havard de Beaufort exigea immédiatement six francs d'acompte sous le prétexte de se payer un remplaçant pour monter sa garde, à la porte des Récollets, et aussi pour acheter des ingrédients nécessaires à la séance de magie qu'il préméditait. Ces ingrédients consistaient en arcanson pillé en poudre à fusil et en huile d'olive.

Puis le soir, à huit heures, Havart s'installa chez Robidou, devant une table sur laquelle il y avait un crucifix en cerisier de France, un miroir, deux chandelles, un petit livre de prières et les ingrédients plus haut mentionnés.

Gravement, le soldat donna alors une séance de magie. Il fit flamber un papier (et de l'arcanson sans doute); ensuite il mit, avec une goutte d'huile, une pincée de poudre sur chaque extrémité du crucifix.

Très au fait de la crédulité des gens qui avaient retenu "ses services", il assurait qu'il lui serait possible de découvrir quel était le voleur. Et pour prouver qu'il devinait, il devait désigner, le dos tourné, ceux qui toucheraient au crucifix. Cela lui était facile, parce qu'un compère le prévenait par des signes convenus d'avance.

Un tel manque de respect envers un objet de dévotion ne pouvait que scandaliser nos pieux ancêtres.

Havart fut dénoncé. Le 30 juin, il était arrêté et comparait devant le juge de Montréal, M. Guiton de Monrepos.

Le procès dura deux mois. Le 30 août, Havart de Beaufort convaincu de "sortilège, magie et sacrilège", était condamné à être conduit en chemise devant l'église paroissiale, puis là, tête nue, à genoux, tenant "entre ses mains un cierge allumé du poids de deux livres", il devait déclarer qu'il avait profané les paroles de Notre Seigneur crucifié et ce pour faire le devin.

Ceci fait, on lui mettrait sur la poitrine et sur le dos, un écriteau portant ces mots *Profanateur des choses saintes* et

l'exécuteur de la haute justice le promènerait par les carrefours de la ville où on le fustigerait de verges.

En outre, Havart de Beaufort devait être transporté en Europe et servir de forçat dans les galères du roi l'espace de deux ans.

Mgr de Pontbriand s'émut de ce sacrilège et ordonna une amende honorable et une procession des fidèles de l'église paroissiale à la chapelle de Bon-Secours. Puis, en 1744, l'évêque de Québec se faisait remettre l'objet de la profanation et instituait la fête du Crucifix outragé, qu'il fixa au premier vendredi de mars de chaque année.

* * *

Ne terminons pas sans signaler qu'en la Nouvelle-France, les châtiments furent toujours moins rigoureux qu'en l'ancienne mère patrie et encore moins qu'en la Nouvelle-Angleterre. Ainsi, chez nos voisins, au XVIIe siècle, plusieurs "sorciers" subirent la peine capitale (1).

Au pays de nos ancêtres, en 1670, François Sarrazin fut brûlé vif, en place de Grève, pour mutilation d'un crucifix. Un siècle plus tard, Jean-François Le Fèvre de la Barre, petit-fils d'un gouverneur du Canada, fut décapité, puis brûlé à Abbeville, pour une même offense.

E.-Z. MASSICOTTE

LES DISPARUS

Guertin, Mgr Joseph-Ludger — Né à Saint-Denis-sur-Richelieu le 2 octobre 1855, du mariage de Edouard Guertin et de Emilie Goulet. Ordonné prêtre le 21 septembre 1884, il fut pendant plusieurs années professeur au séminaire de Saint-Hyacinthe. En 1902, il devenait curé de Sainte-Madeleine, puis, en 1904, de Saint-Liboire. Appelé à l'évêché de Saint-Hyacinthe en 1907, il devint vicaire général, chanoine titulaire, prévôt du chapitre, etc., etc. Créé protonotaire apostolique le 22 juin 1914, Mgr Guertin décéda le 8 janvier 1920.

(1) Ferland, *Hist. du Canada*, I, 467 et autres.

NECROLOGIE DES RECOLLETS

Examinant des documents, j'ai rencontré, l'autre jour, une table donnant la date de décès des religieux récollets morts en Canada. Pour l'historien, en général, et le biographe, en particulier, cela me parut une pièce des plus intéressantes. Je m'empressai de la comparer avec le précieux *Dictionnaire biographique du Clergé canadien-français, Les Anciens*, par le chanoine Allaire. Or il se rencontre entre le *Dictionnaire* et la *Nécrologie* des divergences de dates. Nous les avons indiquées en notes au bas des pages. D'autre part, cette liste apporte d'importantes précisions. Elle nous fournit des noms nouveaux et, par l'âge en religion, la date d'entrée dans les ordres. Dans certains cas, elle introduit des détails biographiques précieux. Ainsi elle mentionne souvent l'endroit du décès, elle indique parfois la fonction du missionnaire et d'autres fois les circonstances de la mort.

C'est pourquoi, cette liste vaut, à coup sûr, malgré les doutes qui planent sur son exactitude, d'être mise au service des chercheurs. La voici telle que nous la trouvons aux Archives d'Ottawa, tirée de la *Bibliothèque Nationale, Fonds français, vol. 13875, Nécrologie des Récollets*, ff. 1-56v.

Table générale de tous les religieux morts depuis l'Erection de la Province

- ff. 1 fr. Adrien Chapeau Lay, mort a Québec le 24 Novembre 1749.
2 Alexis le Cour mort en Canada en Mars 1702 agé de et de 8 en Religion (1).
4 V. P. Antonio Delino, mort en Canada le 1733 (2).
4v P. Antoine Hervieux mort en Canada le 1751 (3).

(1) Cf. Allaire : naissance, 1674 ; décès, septembre 1710.

(2) Cf. Allaire : naissance, 1690 ; décès, novembre 1740.

(3) Cf. Allaire : naissance, 1718 ; décès, 10 octobre 1756.

- 6 F. Alexis Charé lay, mort a Quebec en odeur de Sainteté le 2 Avril 1758 agé de 74 ans et de 54 en Religion.
- 9 P. Bernardin Gourdon mort a Quebec en Canada le ... Decembre 1715 agé de 32 ans et de 12 en Religion.
P. Bernardin le neuf mort a Quebec le Janvier 1701 agé de 26 ans et de 4 en Religion (1).
P. Benjamin de L'orme; mort en Canada 1702 agé de 27 ans et de 12 en Religion (2).
- 10 P. Bonaventure Masson, mort en Canada le X^{bre} 1714 agé de 43 ans et de Religion 24, 25.
- 14 P. Clement le fevre, mort en Canada le 1749 agé de 58 ans et de 29 en Religion du Diocese de Reims (3).
- 16 P. Daniel Desmoulins, mort a Quebec le 25 Juin 1712 agé de 61 ans et de 43 en Religion.
- 17 F. Didace Pelletier, lay. mort en Canada le 21 fevrier 1699 agé de 45 ans et de 20 en Religion.
- 17v Dominique le Gros, lay, mort en Canada le 7^{bre} 1731 agé de ... ans et en Religion 16.
fr. Donatien Constantin, Clerc, mort en Canada le 23 Mars 1741 agé de ... ans et de 5 en Religion.
- 18 F. Dorothee Pinguets, allant en Canada en 1696 agé de 20 ans et de 5 en Religion.
F. Didace Jeremie Lay, mort le 4 Mars 1758 en odeur de Sainteté agé de 79 ans et de 46 en Religion : mort à Quebec.
P. Denis Baron mort au fort Frederick en Canada le 6 Novembre 1758 agé de 41 ans et en Religion 23, Canadien.
- 19 F. Elzear Gadoua Tier, mort en Canada le 1738.
- 20 P. Etienne Piscot mort à Montreal le 12 Juillet 1742, agé de 69 ans et de 50 en Religion.

(1) Cf. Allaire: décès, décembre 1738.

(2) Cf. Allaire: naissance, 1674; décès, 8 février 1722.

(3) Cf. Allaire: décès, 16 novembre 1755.

- 20v Etienne Cotton mort en Canada sur la fin de l'année 1760 agé de 30 ans et en Religion 10, de Québec (1).
- 21v P. Felix Pin, mort a Quebec le 17 Novembre 1741 agé de 70 ans et de 52 en Religion (2).
- 22 François Bussy, Diacre, mort a Orleans, le May 1705 agé de 27 ans, de Canada.
- 24 R. P. Gabriel De la Ribourde, mort en Canada le 13 Juillet 1681 — agé de 61 ans et de 41 en Religion (3).
- 25v Guillaume Deugnon, lay, mort en Canada le 1715 agé de 30 ans.
- 26 P. Gelase de Lestage mort a Quebec le 28 Septembre 1757 agé de 66 ans et de 49 en Religion (4).
- 27 F. honoré menier Tierc mort a Quebec le
- 29 P. Jean Capistran Cheveau, mort en Canada le 1733 (5).
- 30 F. Jean Lamire, Lay, mort a Montreal le 16 Decembre après 20 dincorporation.
- 31 F. innocent fontaine, Tier, mort en Canada de Dieppe, 1731, agé de 78 ans et de 50 dans la Religion.
F. innocent Wattier, lay, mort en Canada.
- 31v P. Joseph Denis, mort en Canada le 25 Janvier 1736 agé de 78 ans et en Religion 59 (6).
- 33 P. Julien de Rinville, mort à Quebec le Octobre 1747 agé de 56 ans et en Religion 27 (7).
- 33v V. P. Justinien Durand, mort a Quebec le 1 Aoust 1746, agé de 79 ans et de 63 en Religion (Paris) (8).
- 34 P. Joachim Massé mort au fort Carillon le 10 Novembre 1758 agé de 27 ans et en Religion 9, de Montreal.

(1) Cf. Allaire: naissance, 16 novembre 1731.

(2) Cf. Allaire: naissance, 1668; décès, 27 novembre 1741.

(3) Cf. Allaire: naissance, 1610; décès, 19 septembre 1860.

(4) Cf. Allaire: décès, 18 septembre 1757.

(5) Cf. Allaire: naissance, 1672; décès, 7 octobre 1742.

(6) Cf. Allaire: naissance, 1658; décès, 27 juin 1742.

(7) Cf. Allaire: naissance, 1699; décès, 9 mars 1758.

(8) Cf. Allaire: décès 1748.

- 35 F. Leonard Butor lay mort en Canada en 1744.
- 36v V^d P. Luc Filiastre mort a Quebec le 15 Septembre 1721 agé de 75 ans et de 53 en Religion de Rouen (1).
V. P. Luc hendrick, mort aux trois-Rivieres le 24 Decembre 1749 agé de 57 ans et en Religion 42.
F. Luc mort a L'Acadie le Aoust 1704 agé de 24 ans et de 5 en Religion.
- 37 F. Louis Duroc (Tierçaire) mort a Montreal le octobre 1757, agé de 91 ans et de Religion
- 39 F. Mathieu Collet, Clerc, mort en Canada.
P. Maurice Solas, Clerc, en Canada
- 40 V. P. Michel Brulé, mort superieur a Montreal, 7 Sept. 1724 agé de 50 ans et de 35 en religion.
- 40v V. P. Modeste Jannot, mort allant à Quebec le 28 aoust 1725 agé de 56 ans et de 33 en Religion.
F. Michel Valin cleric, mort le dix septembre, 1758, après avoir fait naufrage a cent trent lieu de Quebec, de faim, de misère et de fatigue, il étoit agé de 24 ans, et de huit de Religion, de Quebec.
- 41 P. Nicolas Constantin, mort en Canada le Septembre 1730 agé de 66 ans et (2).
- 42 F. Noel Lalouette aux trois Rivieres le 26 Septembre 1711.
Noel le Crocq F. mort aux trois Rivieres en Canada le 27 Septembre 1696 agé de 52 ans, et de 30 en Religion.
- 43 F. Pacifique Delutain, lay, mort en Canada le 1731 agé de 70 ans et de 45 en Religion.
F. Pacifique Duplessis, lay, mort en Canada le 26 Aoust 1618 agé de ans et dans la 22^e année de la Reforme.
F. Pacal Baret, lay, mort en Canada le 10 Janvier 1711, agé de 33 ans et de 12 en Religion

(1) Cf. Allaire: décès, 17 juillet 1727.

(2) Cf. Allaire: décès, 1 juin 1706.

- 45 P. Pierre Le Poivre, mort a Quebec le 19 fevrier 1741, agé de 75 ans et de 58 en Relig. de Reims. Il a renouvelé ses voeux en 1690 (1).
P. Pierre Baptiste Desché mort a Québec le
7^{bre} 1750 49 & 28.
- 45v P. Potentin Mauget, mort en Canada le 19 fevrier 1706, agé de 32 ans et de 10 en Religion.
- 46 V. P. Prudent Bosman mort a Quebec le 27 Aoust 1757 agé de 32 ans et de 14 en Religion.
- 48 V. P. Romuald Le Brun, mort en Canada le 1 Septembre 1731 agé de 60 ans et de 41 en Religion (2).
V. P. Romuald Papillon, mort en Canada le 28 octobre 1669 agé de 42 ans et de 24 en Religion.
- 49 P. Salvien Lajoie mort en Canada le
- 50v V. P. Simeon Dupont, mort, aux trois Rivieres le 17 Septembre 1732 agé de 61 ans et de 44 en Religion, de Paris (3).
- 51 P. Simon de la place, mort en Canada le 1 Janvier 1699 agé de 41 ans et de 23 en Religion.
† P. Simon faucant mort en Canada le 1744.
- 51v P. Salvien Boucher, mort a Quebec le 1759 agé de 58 ans et 36 en Religion de Québec (4).
- 53 P. Thomas Bertrand mort en Canada l'hiver de 1731 agé de 27 ans et de 16 en Religion (5).
F. Thierry Poncelet, mort en Canada le 30 Novembre 1699 agé de 38 ans et de 14 en Religion.
- 54 P. Valentin Chartier mort a St. Rock en Canada le 21 Juin 1743 agé de 51 ans et de 34 en Religion, Canadien (6).
- 54v P. Ubalde Motu, mort allant en Canada le 28 aoust 1725 agé de 32 ans et de 8 en Religion.
- 56v P. Zenobé Gaillard, mort a Quebec le 12 fevrier 1702 agé de 36 ans et de religion 12.

(1) Cf. Allaire: naissance, 10 avril 1669; décès, 19 février 1741.

(2) Cf. Allaire: décès, septembre 1716.

(3) Cf. Allaire: décès, 21 octobre 1743.

(4) Cf. Allaire: naissance, 1700; décès, 10 mars 1731.

(5) Cf. Allaire: naissance, 1700; décès, 10 mars 1731.

(6) Cf. Allaire: décès, 2 novembre 1745.

Comme on le voit, il ne se trouve aucune mention de provenance. Evidemment, d'après son titre, cette liste a dû être dressée par direction de l'ordre et, de ce fait, elle acquiert une certaine autorité. Malheureusement, il est impossible de dire où et quand, par qui et comment, elle fut dressée. Avec cet avis aux chercheurs de s'en servir avec prudence, elle reste quand même un document qui rendra certainement service.

GUSTAVE LANCTOT

UNE LETTRE DE M. DE TRACY

A Quebec ce 20^e Septembre 1665

Je suis obligé de vous mander que tous les officiers qui ont passé dans le navire de Mons^r de Villepar sont entiere-ment satisfaits de Luy, et quil m'a donné en mon particulier tout sujet de me louer de sa conduite. J'en ay beaucoup aussi du s^r Guillon qui est fort capable de servir en ce país. La flute quil a monté est bonne pour les mers de ces quartiers estant forte. Vous ne scauriés mieux faire, dans ce que vous aurez a renvoyer au printemps, que de vous servir du dit s^r guillon. Je plains le s^r Chamot de ce qu'il est tombé en vôtre disgrâce, et de ce que vous le rappelés. Il a servy fort utilement en ce qu'il nous a paru; il est diligent et entendu: voilà tout ce que j'en connois.

Comme monsieur l'Intendant vous informera de tout ce qu'on peut avoir besoin, je ne vous entretiendray plus sur cette matiere. Conservés moy seulement l'honneur de vôtre amitié puisque j'esseyeray de la meriter dans toutes les occasions qui s'offriront de vous tesmoigner que ie suis

Vôtre tres humble et tres obeissant serviteur,

Tracy (1)

(1) Bibliothèque Nationale, Mélanges Colbert, vol. 133, folio 182.

HISTORIQUE DE LA VOIRIE DANS LA PROVINCE DE QUEBEC

—
(Suite et fin)
—

Les grands chemins provinciaux

Le 23 juillet 1840, le gouvernement impérial sanctionnait le projet de l'union des deux Canadas: les deux provinces seraient désormais connues sous le nom de "Province du Canada". Le 5 février 1841, Charles Edouard Poulett Thompson, devenu lord Sydenham, annonçait que la nouvelle constitution entrerait en force le 10 du même mois. L'Acte d'union était une injustice flagrante envers les Canadiens français. Il donnait au Haut-Canada qui comptait alors une population de 450,000 âmes le même nombre de représentants au Parlement qu'au Bas-Canada, peuplé de 650,000 âmes. De plus les finances du Bas-Canada étaient très prospères: les revenus y excédaient les dépenses d'environ 61,250 louis. Le Haut-Canada était acculé à la banqueroute; il avait une dette de près d'un million de louis sterling. L'Acte d'union décrétait que la totalité de la dette serait portée également sur les deux provinces.

De grands travaux avaient été entrepris dans le Haut-Canada. Il fallait les poursuivre, et le Bas-Canada allait être appelé à contribuer plus que de droit, à des améliorations purement locales dans la province voisine.

Un des premiers actes du parlement du Canada-Uni, pendant sa première session (1841) fut la création d'un bureau des Travaux Publics. Ce bureau devait être composé de cinq commissaires nommés par le gouverneur indépendamment de la Législature. D'ailleurs, les commissaires ne pouvaient faire aucune dépense sans l'assentiment du gouverneur.

Lord Sydenham avait souligné, dans le discours du Trône, la nécessité d'améliorer la navigation depuis les rives du lac Érié et du lac Huron jusqu'à l'Océan, et d'établir de nouvelles voies de communication dans les districts de l'intérieur. Ces travaux exigeraient de grandes dépenses que le gouver-

neur se faisait fort de rencontrer au moyen d'un emprunt garanti par le gouvernement impérial. Le parlement canadien ne pouvait manquer de passer une mesure si fortement recommandée par le représentant du roi. A la fin de la session de 1841, il vota la somme de 1,500,000 louis sterling qui devaient être consacrés à la liquidation de la dette, à la continuation des travaux commencés, et à l'exécution de nouvelles entreprises. On demandait £ 450,000 pour le parachèvement du canal Welland; £ 57,671 pour celui de Cornwall; £ 21,000 pour celui de Chambly; £ 225,300 pour l'agrandissement du canal de Lachine; £ 45,000 pour faire celui de la baie de Burlington. La construction des écluses et canaux nécessaires entre le lac Saint-François et le lac Saint-Louis devait coûter £ 225,900; le creusement du lac Saint-Pierre £ 60,000. Il fallait encore £ 150,000 pour faire disparaître les obstructions à la navigation du Saint-Laurent dans le Haut-Canada; £ 50,000 pour améliorer la rivière Trent; £ 47,000 pour construire des havres et bâtir des phares sur les lacs Erié et Ontario; £ 28,000 pour construire des glissoires sur la rivière Ottawa.

"C'était là ce qu'on appelait des travaux de première classe, ayant un caractère national, dont on attendait un revenu certain, et qui étaient indispensables à la prospérité du commerce et de l'agriculture. Les travaux de seconde classe qui consistaient surtout dans l'amélioration des principales communications intérieures du pays au moyen de chemins, exigeaient une dépense de £212,000. Une troisième classe, comprenant des lignes de chemins déjà entreprises aux frais de divers districts mais non encore achevées, exigeaient encore £ 109,355. Ces diverses sommes, formant un total de £ 1,470,000 sterling, devaient être dépensées dans le cours des cinq années suivantes" (1).

La somme consacrée à l'amélioration de la voirie était relativement minime comparée à la somme totale. Le Bas-Canada ne reçut certainement pas la part d'octroi à laquelle il avait droit. On y ouvrit fort peu de routes nouvelles. On

(1) Gérin-Lajoie, *Dix ans au Canada, de 1840 à 1850*. Québec, 1891, p. 102.

s'appliqua surtout à compléter les grands chemins déjà ouverts, à établir des communications faciles entre les grands centres. Plusieurs de ces grands chemins étaient nécessaires et devaient aider au développement du commerce.

La grande route interprovinciale, de Québec à Sandwich, attira tout d'abord l'attention de nos législateurs. Il fallait la rendre carrossable, surtout "dans les parties qui n'offraient pas la facilité des voitures d'eau, disait M. Hamilton-H. Killaly, président du bureau des Travaux Publics, à savoir depuis les Cascades jusqu'à la ligne provinciale, et depuis Brandford jusqu'à London" (1).

Il fut déterminé que £ 34,000 seraient consacrés à "la construction des ponts sur les grandes rivières qui se trouvent entre Québec et Montréal et dont le passage en certaines saisons est très dangereux et accompagné quelquefois de la perte de la vie des voyageurs" (2).

À l'automne de 1843, les ponts sur les rivières Sainte-Anne, Batiscan, Saint-Maurice, de Berthier, du Bout de l'île et de la Chaudière étaient terminés. Un pont suspendu avait été jeté sur la rivière Ottawa, à Bytown. Il y avait maintenant des ponts sur toutes les rivières qui coupaient le chemin de la rive nord entre Québec et Montréal (3). Des travaux considérables furent entrepris dans les principaux chemins des cantons de l'Est. Le chemin Gosford, qui allait primitivement de Saint-Gilles à Maple-Grove, dans le can-

(1) Journaux de l'Assemblée législative (1841), appendice C. C.

(2) Journaux de l'Assemblée législative (1841), p. 566-567.

(3) Voici quelques notes sur la dimension de ces ponts.

| <i>Nom du pont</i> | <i>Longueur en pieds</i> | <i>Espèce de charpente</i> |
|----------------------|--|--|
| <i>Sainte-Anne</i> | | |
| Chenal est | 969 | 8 arches — Un pont tournant. |
| Chenal ouest | 303 | 2 arches et 2 demi-arches. |
| <i>Batiscan</i> | 1220 | 8 arches — Un pont tournant. |
| <i>Saint-Maurice</i> | | |
| Chenal est | 731 | 5 arches — 2 demi-arches. |
| Chenal ouest | 378 | 5 arches. |
| <i>Berthier</i> | 86 | une arche. |
| <i>Bout de l'île</i> | | |
| Chenal est | 754 | 4 arches — Un pont tournant. |
| Chenal du milieu | 546 | 2 arches de 140 p. une arche de 250 p. |
| Chenal ouest | 1190 | 7 arches de 160 pieds. |
| <i>Chaudière</i> | 200 | une arche. |
| <i>Bytown</i> | 225 pds entre les culées, 242 p. entre les points de suspension. | |
| | Journal de l'Assemblée législative, 1843, appendice Q. | |

ton d'Ireland, fut prolongé jusqu'à Dudswell, sur une distance de 62½ milles. Ce chemin, qui avait remplacé peu à peu l'ancien chemin Craig, avait été laissé à l'abandon et était devenu un bourbier impassable. M. Baird, ingénieur civil, écrivait, en 1849:

“Une couple de barils de farine forme aujourd'hui la charge d'un cheval qui passe sur le chemin Gosford. On l'a laissé se détériorer à tel point qu'il y a même du danger pour l'homme et la bête qui y passent, les roues s'enfonçant en plusieurs endroits jusqu'aux essieux, et il est assez ordinaire de rencontrer une voiture arrêtée dans les ornières et le conducteur allant chercher du secours....” (1).

C'est ce que répètent les missionnaires des Cantons de l'Est dans leur célèbre manifeste du 31 mars 1851: “Le chemin Gosford, qui a coûté extrêmement cher à la province, disent-ils, est actuellement dans un état dangereux depuis le lac Nicolet, dans le township de Ham, jusqu'à Saint-Gilles. Il y a même déjà deux ans, plusieurs centaines de personnes que l'indigence éloignait de Québec, après avoir passé plusieurs jours à faire vingt lieues dans le chemin Gosford, dans l'espoir de s'établir sur les terres du gouvernement dans les townships de Gartby, Stratford et de Winslow, ont été tellement découragés par le mauvais état de chemin que, rendues sur les bords du lac William, elles ont renoncé à profiter des avantages offerts par le gouvernement” (2). Tous attribuaient l'état déplorable où se trouvaient les chemins dans la province et plus spécialement dans les cantons de l'Est, à l'inefficacité de la loi municipale de 1841. Cette loi était insuffisante. Les officiers des conseils de districts n'avaient pas l'autorité suffisante pour obliger les habitants à faire les réparations nécessaires sur les grands chemins. Dans le comté de Mégantic, traversé par le chemin Gosford, aucun conseil municipal n'avait été légalement institué, et les colons refusaient absolument de faire quoi que ce soit pour l'entretien de ce chemin, en disant que c'était le

(1) *Journaux de l'Assemblée législative*, 1849, appendice B. B.

(2) *Premier et second rapports du Comité spécial, nommé pour s'enquérir des causes qui retardent la colonisation des townships de l'Est du Bas-Canada*, Québec, 1851, p. 42

“chemin du gouvernement” et que c'était à lui à voir à son entretien.

Comme ce chemin était, pour ainsi dire, la seule voie de communication directe entre Québec et les cantons de l'Est, le département des Travaux Publics y fit faire les réparations les plus urgentes en 1850. Il consacrait, en même temps, des sommes importantes à la réparation du grand chemin des cantons de l'Est, de Montréal à Stanstead, et de celui d'Iberville à Stanstead, par Stanbridge.

Afin de se procurer les fonds nécessaires pour continuer les travaux commencés depuis l'Union, le gouvernement avait négocié en 1846, un second emprunt de £ 500,000 sterling. Sur ce montant, £ 201,531, étaient destinés au parachèvement du canal de Welland, £ 81,925, aux canaux du Saint-Laurent, £ 19,000, à la construction de phares et de stations dans le fleuve et dans le golfe Saint-Laurent, £ 24,889, à l'achèvement du grand chemin des cantons de l'Est, £ 9,800, à l'achèvement de celui d'Iberville à Stanstead, £ 10,761, à l'ouverture du chemin provincial d'Arthabaska, £ 7,300, à la construction des ponts sur les rivières du chemin de la rive sud entre Québec et Montréal, enfin £ 9,500, au creusement du lac Saint-Pierre. Grâce à ces subventions on put faire des améliorations considérables sur les principales voies de communication.

Le grand chemin des cantons de l'Est fut redressé en plusieurs endroits, macadamisé sur une étendue de $16\frac{3}{4}$ milles, entre Chambly et Granby, et fini en gravier, de Granby à Stanstead. L'année suivante, le gouvernement cédait, pour cinq chelins, à la compagnie du *chemin planchéié* et macadamisé de Chambly et Granby, la partie du grand chemin des cantons de l'Est, comprise entre les deux endroits (Proclamation du 1^{er} août 1851).

L'on finissait, de même, en gravier, le chemin d'Iberville à Stanstead, avec son embranchement de la montagne de Sutton et celui de la montagne de Potton. Les cantons de l'Est furent alors dotés des plus belles routes de la province.

Depuis quelques années, de courageux défricheurs s'étaient établis en arrière de Gentilly, dans les cantons de

Blandford, de Bulstrode, de Stanfold, de Somerset et d'Arthabaska. Ces pauvres gens n'avaient, pour se rendre au fleuve, qu'une route bien primitive entre Gentilly et Saint-Louis de Blandford, tracée à travers une série de marécages impossibles à traverser à l'automne et au printemps. Le gouvernement écouta enfin les plaintes de ces malheureux colons, et dans les années 1845 et 1846, il fit réparer la route entre Gentilly et Blandford. Cette route fut continuée, en 1846, par Stanfold, jusqu'au village de Saint-Norbert d'Arthabaska. C'est là qu'elle se soudait au grand chemin provincial d'Arthabaska, construit durant les années 1848 et 1849. Ce chemin commençait à cinq milles de Danville, dans le canton de Shipton, où il se raccordait au chemin de Richmond, traversait les cantons de Kingsey, de Warwick, d'Arthabaska, de Somerset, et aboutissait au chemin Gosford, près de l'église d'Inverness. Tout ce réseau de chemin embrassait une étendue de 77 milles et sa confection avait coûté la somme de £ 15,544. Jamais chemin ne fut plus utile; il contribua énormément à la colonisation des Bois-Francs (1). L'on avait enfin la grande voie de communication entre Québec et Richmond, celle que le chemin de Craig n'avait jamais pu établir.

Une autre région de colonisation s'ouvrait, dans le moment, à l'extrême nord de la province; celle du Haut-Saguenay. Un prêtre, l'abbé Pilote, venait de publier un petit volume (2) qui attira l'attention du gouvernement sur ce coin privilégié de notre province. Depuis 1838, une centaine de familles, venues surtout de la Malbaie, s'étaient établies à la baie des Ha ! Ha ! appelée aussi la Grande-Baie. Ces gens s'étaient rendus à destination par eau sur de petits bateaux frétés par eux-mêmes. En hiver, l'on pouvait traverser le fleuve en suivant un petit sentier qui allait de l'Anse-Saint-Jean à la Malbaie. C'était l'ancien chemin des Marais qui, dans l'été de 1842, fut prolongé de l'Anse-Saint-Jean à la Grande-Baie. L'année suivante (1843) on commença la

(1) Journaux de l'Assemblée législative, 1846, appendice N; 1846, appendice Q. Q.; 1848, appendice N.; 1849, appendice B. B.

(2) *Le Saguenay en 1851; histoire du passé, du présent et de l'avenir probable du Haut-Saguenay au point de vue de la colonisation*, Québec, 1852.

construction d'un chemin plus direct entre la Grande-Baie et la Malbaie: le chemin Bagot qui passait par Sainte-Agnès. Il fut ouvert par les habitants de la Malbaie aidés de M. William Price. Ce n'était, toutefois, qu'un chemin d'hiver. Deux ans plus tard (1845) les habitants de la Baie-Saint-Paul ouvraient, à leur tour, un chemin d'hiver entre la Grande-Baie et Saint-Urbain. De sérieuses disputes s'élevèrent bientôt à propos de ces chemins, à savoir lequel des deux il était opportun de terminer et d'entretenir. M. Pilote écrivait en 1851: "Ces deux chemins devraient être explorés en été par une personne désintéressée, prise hors du comté, aux frais du gouvernement. Si celui de la Baie-Saint-Paul était seulement égal à son rival de la Malbaie, il devrait être préféré dans l'intérêt des colons du Saguenay, vu que le besoin d'une sortie leur est plus nécessaire pour communiquer avec la capitale, qu'avec les paroisses du comté sur le fleuve. Sous ce rapport, le chemin le plus court devrait être choisi. Par le chemin de la Baie-Saint-Paul, il y a 43 lieues entre Québec et la Grande-Baie, par celui de la Malbaie, il y a 53 lieues, et dans le moins 50 lieues, en passant par Sainte-Agnès et Saint-Urbain. La différence pour aller et revenir est de 20 lieues ou au moins de 14 lieues. Le transport des malles y gagnerait dans la même proportion. Une bonne exploration déciderait cette importante question, et mettrait fin à une malheureuse division entre des hommes estimables qui ont tout à gagner en s'unissant et tout à perdre en se divisant" (1).

La paix se fit et l'on continua à voyager par les deux chemins.

En 1852, l'on ouvrit le chemin de la Grande Ligne entre la Grande-Baie et Chicoutimi. Ce chemin, appelé plus tard le chemin Sydenham, fut fait avec beaucoup de difficultés à travers un pays entrecoupé de gorges profondes. Ce sont les colons de Chicoutimi qui l'ouvrirent à leurs frais, en attendant l'aide du gouvernement.

Le vieux chemin des Caps demandait des réparations continues. Le commissaire des Travaux Publics disait,

(1) Ouvrage cité, p. 102-103.

en 1847, qu'il faudrait y dépenser une somme de £ 2,000 pour le rendre passable. Il demandait une somme de £ 12,000 pour mettre en bon état le chemin de Kennebec (1).

Quant au chemin du Portage de Témiscouata, les intéressés se rendaient compte qu'il faudrait avant longtemps l'abandonner. On y fit quelques réparations en 1848, afin de transporter, par cette voie, les malles d'Halifax. L'ingénieur, Thomas C. Keiffer, écrivait, en 1851: "La nature de la communication actuelle par le Portage de Témiscouata, du fleuve Saint-Laurent au Dégelé, au débouché du lac Témiscouata, distance de 54 milles, est impropre à toute espèce de commerce que ce soit. L'une des premières mesures à prendre pour obtenir une communication améliorée, sera probablement l'abandon du Portage actuel" (2). C'est l'opinion qui devait prévaloir à la fin.

L'ancien chemin Kempt, dont la confection avait coûté de si fortes sommes, était loin d'être terminé. Monsieur A.-J. Russell qui avait surveillé les travaux de réparation sur ce chemin durant les étés de 1842, 1843 et 1844, écrivait, en 1845: "Il y avait vingt-quatre milles, à l'extrémité nord du chemin de Kempt qu'il était très-difficile de passer, même avec une voiture légèrement chargée, dans le temps le plus sec. Huit milles aussi, à l'extrémité sud, étaient praticables pour une charette; le reste pouvait être traversé à cheval, à l'exception de douze milles et un quart, où il n'y avait pas de chemin, si ce n'est pour un homme à pied." Un pont de 203 pieds de longueur avait été construit sur la rivière Matapédia, un autre de 200 pieds sur la rivière Causapscal, un troisième de 131 pieds sur la rivière Saint-Pierre, enfin, un quatrième de 274 pieds sur la rivière Assametquagan. Le gouvernement avait dépensé une somme de £ 5514,18 pour tous ces travaux. Monsieur Russell proposait d'établir des colons le long de ce chemin afin de secourir les voyageurs en cas d'accident. Il mentionnait que sur une étendue de 78 milles, il n'y avait encore que trois maisons. "Une raison pressante pour l'adoption immédiate d'une mesure de cette

(1) Journaux de l'Assemblée législative, 1847, appendice Q. Q.

(2) Journaux de l'Assemblée législative, 1851, appendice F.

espèce est que cette voie qui est maintenant ouverte jusqu'à Halifax (et de six milles plus courte que celle de la malle par Frédéricton et Saint-Jean) est maintenant et sera toujours la seule voie sûre pour le transport des troupes lors d'une guerre avec les Etats-Unis; mais, à moins qu'on l'établisse et qu'on la fasse battre pendant l'hiver, l'on ne pourra s'en servir lorsqu'il sera nécessaire de le faire" (1).

Le grand chemin de la Baie-des-Chaleurs, de Ristigouche à Gaspé était complètement terminé en 1847. Les premiers tronçons de ce chemin: de Ristigouche à la Grande-Nouvelle, — de la Grande-Nouvelle à Port-Daniel, — de Port-Daniel à la Grande-Rivière — ouverts depuis quelques années avaient été refaits à neuf pendant les années 1842 et 1843. Ceux de la Grande-Rivière à Percé — de Percé à Gaspé — pendant les années 1846 et 1847. Des ponts avaient été construits sur les nombreuses rivières de cette région. Une somme de \$96,751 dollars avait été dépensée pour tous ces travaux sur la rive nord de la Baie-des-Chaleurs.

Enfin, en 1852, on terminait le grand chemin du roi entre Métis et Matane.

Des améliorations considérables avaient été faites au chemin de la rive sud entre Québec et Montréal par la construction de ponts sur les rivières Etchemin, Duchêne, Bécancour et Nicolet. Ceux sur les rivières Saint-François, Yamaska et Richelieu ne devaient être construits que sous la Confédération.

On songeait depuis longtemps à une refonte générale des lois de voirie. La loi de 1841, établissant des districts municipaux, remaniée en 1846, était restée lettre morte. L'acte des municipalités et des chemins, passé à la chambre d'Assemblée, le 30 mai 1855, et mis en vigueur le 1er juillet 1855, était une refonte complète de l'ancienne loi des chemins, une législation nouvelle qui a persévéré, dans ses grandes lignes, jusqu'à nos jours.

On déclarait, d'abord, que cet acte ne s'appliquait pas aux chemins et aux ponts sous le contrôle des commissaires

(1) Journaux de l'Assemblée législative, 1844-45, appendice A. A.

des Travaux Publics, mais à ceux-là seuls abandonnés aux autorités municipales.

Une classification nouvelle des travaux publics était introduite. Ils étaient partagés en ouvrages provinciaux : tous les ponts, chemins et autres ouvrages possédés par le gouvernement — en ouvrages de comté : ceux faits ou entretenus aux dépens d'un ou plusieurs comtés — en ouvrages locaux ; ceux faits et entretenus aux dépens d'une seule municipalité locale (art. 39). Les chemins de front devaient avoir trente-six pieds de largeur, entre les clôtures de chaque côté, les routes vingt-six pieds.

Ce n'était plus le procès-verbal d'un grand voyer ou l'homologation du même procès-verbal par une cour de justice, qui réglait l'ouverture d'un chemin public, mais les habitants eux-mêmes par une résolution de la corporation de la municipalité locale ou de comté. Les habitants d'une paroisse ou d'un comté réunis en assemblée devaient nommer un surintendant qu'ils chargeaient de visiter les lieux, de juger de l'opportunité de l'ouverture, du changement, de l'élargissement de telle route, de la construction de tel pont. Le surintendant, après enquête, devait dresser un procès-verbal où seraient indiqués les travaux à faire, et déterminer la part de travaux, matériaux ou argent que devait fournir chaque propriétaire de lots dans une division soit de paroisse, soit de comté. Avant d'être mis en vigueur, le procès-verbal devait être révisé par les personnes intéressées, et homologué par le conseil ou le bureau des délégués de la corporation de municipalité locale ou de comté (art. 47).

Le conseil d'une municipalité quelconque pouvait prélever par cotisation, une somme d'argent pour construire et entretenir les ponts (art. 50).

Il appartenait au même conseil de décider, d'après un règlement passé à cet effet, si les chemins seraient faits et entretenus par cotisation ou par corvées (art. 51).

Tous les travaux de construction ou de réparation des chemins devaient se faire sous la direction du surintendant de comté et de l'inspecteur des travaux publics.

Le surintendant était tenu de visiter les chemins entre le 1^{er} et le 20^{ème} jour de janvier, le 1^{er} et le 20^{ème} jour de juin, de chaque année. Il devait préparer un rapport de son inspection. Ce rapport était transmis au secrétaire-trésorier de chaque municipalité et au préfet de chaque comté, pour être approuvé définitivement par le conseil de chaque corporation de municipalité de comté (art. 53).

En l'absence de procès-verbal ou de règlement prescrivant le contraire, le chemin de front de chaque lot devait être entretenu par le propriétaire ou l'occupant du lot. Les routes devaient être faites et entretenues par les propriétaires ou occupants de lots dans la concession à laquelle elles conduisaient d'une concession plus ancienne, à proportion du front des lots ainsi occupés par eux. Les chemins de front sur les terres non concédées de la Couronne devaient être faits et entretenus comme routes.....

Les travaux nécessaires pour l'entretien des routes et des chemins ne devaient plus être faits par la main-d'oeuvre des parties tenues de les entretenir, mais par des contributions en argent. L'inspecteur municipal devait, après avis public, donner, au mois d'octobre, les travaux à faire pendant l'hiver; au mois de mars, ceux à faire pendant l'été, au rabais, à celui qui offrait des garanties suffisantes pour l'exécution de ces travaux. Les sommes requises pour solder ces travaux devaient être payées par les personnes qui y étaient tenues suivant l'acte de répartition fait par l'inspecteur municipal et approuvé par le conseil (art. 45).

L'acte des municipalités des chemins et des ponts permit au gouvernement de se débarrasser de l'entretien de plusieurs grands chemins dont il avait la charge depuis leur construction. Le 31 décembre 1856, une proclamation officielle remettait aux autorités municipales de la localité dans laquelle ils étaient situés, les chemins suivants: Gosford, Kennebec, Kempt, des Caps et du Portage de Témiscouata, celui de Métis et de Matane, de la rive Nord de la Baie-des-Chaleurs, jusqu'à Gaspé, celui de la Malbaie et de la Grande-Baie, celui des Cascades et de l'île Perrot.

Aussi, le grand chemin des cantons de l'Est, de Chambly à Hereford et ses embranchements de Granby à Sher-

brooke, de Magog à Sherbrooke, de la montagne de Sutton et de la montagne de Potton, le chemin d'Iberville à Stanstead, par Stanbridge et Brome.

Aussi, le chemin d'Arthabaska avec son embranchement de Gentilly.

Enfin tous les ponts sur les chemins ci-dessus mentionnés.

Les grands chemins provinciaux (suite)

Le Canada traversait une ère remarquable de progrès matériel. Les canaux du Saint-Laurent venaient d'être achevés et ouverts à la circulation des navires. La profondeur du chenal dans le lac Saint-Pierre avait été portée de onze pieds à vingt pieds. Une longue suite de phares avaient été élevés sur le parcours du Saint-Laurent. Les chemins de fer se construisaient. Celui du Saint-Laurent et de l'Atlantique, de Montréal à Saint-Hyacinthe, premier tronçon du futur Grand-Tronc, fut inauguré en 1849. La partie entre Saint-Hyacinthe et Sherbrooke fut ouverte en 1852; à l'automne de 1853, les trains circulaient entre Montréal et Portland. L'embranchement de Richmond à la Pointe-Lévis était terminé au mois de novembre 1854. A la fin de cette même année, huit cents milles de chemins de fer étaient achevés dans les deux provinces. Ces grandes entreprises contribuèrent énormément au développement du pays et avancèrent de beaucoup la prospérité générale.

Le bureau des Travaux Publics garda le contrôle de certains grands chemins dans les endroits où les municipalités n'avaient pas les ressources suffisantes pour les entretenir. D'ailleurs plusieurs chemins reconnus d'utilité publique étaient encore en construction et le gouvernement ne faisait que remplir sa tâche en se chargeant de les terminer. On travaillait, dans le moment, à la confection du chemin du Golfe. L'intention du gouvernement était de doter la longue côte de Gaspé d'une route carrossable qui irait de Matane à Gaspé. Les difficultés de terrain, l'impossibilité de se procurer la main-d'œuvre nécessaire dans une région si peu habitée retardèrent considérablement le progrès des tra-

vaux. Le tronçon de Matane au Cap-Chat était terminé en 1866. La partie du Cap-Chat à la rivière de la Tourelle avait été faite par les colons eux-mêmes, durant les années 1863 et 1864. Enfin, le gouvernement avait fourni les fonds nécessaires pour l'ouverture de cinq autres milles, jusqu'à la rivière du Castor (1864).

A l'extrémité de la péninsule, le chemin de la Rivière-aux-Renards à l'Anse-au-Griffon, ouvert en 1862, avait été prolongé jusqu'au Cap Rosier, en 1866. En 1867, il restait encore à ouvrir ce chemin sur toute l'étendue comprise entre le canton de Tourelle, à l'est, et la Rivière-aux-Renards, à l'ouest, une longueur d'environ 206 milles (1).

De l'Anse-au-Griffon, un chemin de portage, ouvert en 1860, traversait à un endroit appelé la Péninsule, sur le bras nord-ouest de la baie de Gaspé. De là on se rendait en bateau au poste de Gaspé où aboutissait le chemin de la rive nord de la Baie-des-Chaleurs.

On s'occupait aussi de la confection du grand chemin sur la rive nord du Saint-Laurent. De Saint-Joachim, on pouvait maintenant se rendre sans trop de difficultés, jusqu'à Saint-Siméon, en suivant l'ancien chemin des Caps. A partir de Saint-Siméon, quelques colons établis le long de la côte, avaient ouvert un chemin d'hiver qui allait jusqu'à la baie Sainte-Catherine. Le bureau des Travaux Publics fit terminer ce chemin. En 1856, il le faisait prolonger de Tadoussac aux Escoumains et, en 1866, des Escoumains à Portneuf. On dépensa une somme de \$8,568 pour ce chemin "qui, disait-on, dans un rapport de 1858, sera d'un grand avantage dans les naufrages qui arrivent fréquemment sur cette côte" (2).

Le gouvernement avait décidé de finir en chemin d'été la route de la Grande-Baie à la Malbaie. Les travaux de réparation étaient presque terminés en 1863. Il y eut, alors, un moment d'hésitation. On se demanda, si l'on ne ferait pas mieux d'abandonner cette route tracée à travers une région montagneuse et d'en ouvrir une autre sur la rive Est de la

(1) Journaux de l'Assemblée législative, 1863, appendice 3.

(2) Journaux de l'Assemblée législative, 1863, appendice 4.

rivière Malbaie où le terrain était beaucoup plus plan. Après bien des pourparlers, l'on se contenta d'ouvrir un chemin d'hiver qui, partant de la Malbaie et cotoyant la rive Est de la rivière, allait se souder au chemin de la Grande-Baie, à l'endroit où ce chemin rencontrait celui de l'Anse-Saint-Jean. C'était l'ancien chemin des Marais que l'on ressuscitait, et on lui donna le nom de Cartier. Trois voies de communication se trouvèrent ainsi ouvertes entre le Saguenay et le fleuve Saint-Laurent : le chemin de la Grande-Baie à la Malbaie, qu'on appela le chemin Bagot; celui de la Grande-Baie à la Baie-Saint-Paul, qui était connu sous le nom de chemin de Saint-Urbain; enfin, le chemin Cartier. Les voyageurs, qui allaient de Québec à Chicoutimi, suivaient naturellement la voie la plus courte, celle de Saint-Urbain.

Un des plus ardent promoteurs de l'agriculture dans notre pays, Monsieur J. Perrault, rédacteur de la *Revue agricole*, a raconté les péripéties d'un voyage qu'il fit au Saguenay, en 1863, en compagnie de messieurs John Neilson et A. Hamel, arpenteurs, "dans le but de trouver une ligne praticable et avantageuse pour la construction d'un chemin projeté entre Québec et le lac Saint-Jean."

Les voyageurs traversèrent directement de Québec à la rivière Metabetchouan qu'ils atteignirent après bien des aventures. De là, ils se rendirent à Chicoutimi et revinrent à Québec par le chemin de Saint-Urbain. Voici ce que Monsieur Perrault dit de ce chemin: "Vendredi, le 27 (novembre), nous partîmes de bonne heure avec nos vivres et quatre de nos sauvages pour commencer la traversée du portage de Saint-Urbain. Nous étions le premier à tenter le passage cette année en voiture, et on nous prédit que nous ne réussirions pas. Notre charretier hésita d'abord, mais nous lui donnâmes du courage en l'assurant que c'était de l'exagération et que nos sauvages après s'être fait un chemin de Québec au lac Saint-Jean, débarrasseraient bien la route pour nous faire un passage. Tout alla pour le mieux jusqu'à une lieue du lac Ha! Ha! où le chemin n'est pas fait. C'est un sentier embarrassé de souches et de gros cailloux que nos deux chevaux franchirent en y laissant le fond

des traîneaux, mais en conservant les patins. La tempête qui avait failli nous faire périr sur le lac s'était fait sentir également ici et une trentaine d'arbres renversés barraient le chemin ici et là. Chaque fois qu'un tronc d'arbre n'avait que trois pieds au-dessus du niveau du sol, nos chevaux réussissaient à passer par-dessus et nous enlevions à bras d'homme la voiture, mais lorsque deux ou trois arbres étaient renversés les uns par-dessus les autres la hache seule de nos sauvages pouvait nous ouvrir un passage. Il est impossible de se faire une idée des obstacles sans nombre que nous eûmes à franchir ainsi et à notre très grande surprise, nous ne laissâmes en arrière que le fond des traîneaux. Les chevaux, d'une rare docilité, nous suivaient aveuglement par-dessus les gros cailloux, les troncs d'arbres, les fondrières et les ponts démolis.

De trois lieues en trois lieues, il y a un poste où chacun fait sa cuisine à même ses provisions, et donne la ration des chevaux. Le soir nous couchâmes au poste du lac Ha ! Ha ! Un poêle et deux bancs boiteux formaient tout l'ameublement de ce logis, sous lequel s'abritaient, dans une communauté touchante, bêtes et gens séparés seulement par une distance de quelques pieds. Nous étions là dix pensionnaires sans compter les chevaux, et nous nous abreuvions à la même coupe, comme dans les temps antiques, avec le petit verre unique de l'établissement. Il y avait là quelque chose de souverainement étrange dans ce groupe d'hommes vigoureux et hardis, assaisonnant de gros sel le repas et la conversation, tandis qu'à côté d'eux piaffaient les chevaux impatients auxquels on n'avait pas encore donné l'avoine. En jetant sur cette scène, encadrée des troncs d'arbres formant les parois du logis, les pâles reflets d'une lumière fumeuse, laissant dans l'ombre les angles les plus éloignés, on aura un tableau bien rare d'un épisode de voyage dans nos forêts.

Samedi le 28, nous repartimes de bonne heure pour terminer les trois lieues de sentier qui nous coûtèrent tant de difficultés et nous étions bientôt à la traverse de la rivière Malbaie, que nous passâmes heureusement sur la glace avec nos chevaux, en risquant un peu. Le soir, nous étions au

poste de la Galette..... Dimanche le 29, nous arrivions à la Baie-Saint-Paul après avoir traversé la magnifique paroisse de Saint-Urbain située au fond de la vallée qui est le prolongement de la Baie-Saint-Paul. Toute cette partie du pays est d'une rare fertilité et l'aisance générale se traduit par la grandeur et le luxe de résidences des propriétaires..... Notre collègue M. Gagnon, le représentant du comté de Chicoutimi, que nous remercions de sa gracieuse hospitalité, nous apprend que le chemin du portage de Saint-Urbain avait coûté en moyenne \$300 le mille pour le transformer d'un chemin d'hiver bien fréquenté, en un chemin d'été. Cette donnée nous est précieuse parce qu'elle peut servir de base aux calculs du coût probable d'un chemin d'été de Québec au lac Saint-Jean où il se présente à peu près les mêmes difficultés. Lundi le 30, nous partions pour Saint-Joachim et le lendemain, nous arrivions à Québec après une absence de 41 jours" (1).

Pour compléter ce récit, nous engageons nos lecteurs à lire le spirituel article que monsieur le chanoine Huard a écrit sur l'ancien chemin de Saint-Urbain dans l'*Annuaire des comtés de Chicoutimi et du lac Saint-Jean pour 1923* sous le titre: Comment l'on voyageait au Saguenay, il y a quarante à cinquante ans. "Le chemin n'était pas beau, le trajet durait de trois à quatre jours. Mais, dit notre intéressant chroniqueur, comme tout est relatif en ce monde, on appelait cela un voyage de plaisir."

Nous passons de la région du lac Saint-Jean à celle du Témiscouata. L'on s'était enfin décidé à abandonner l'ancienne route du Portage. "On s'est définitivement prononcé, écrivait, en 1856, le Commissaire des Travaux Publics, en faveur de la route de la Rivière-du-Loup. Cette nouvelle route suit en grande partie la ligne du chemin actuel du lac Témiscouata, et va de là au Dégelé, où elle tombe sur le bon chemin de la rive ouest de la rivière Madawaska. Ces travaux ont été entrepris par Monsieur Baby, sur l'estimation faite par M. J. T. MacDonald, ingénieur civil" (2).

(1) *Exploration de Québec au lac Saint-Jean* par J. Perrault. Extrait de la *Revue agricole*, p. 49-50.

(2) *Journaux de l'Assemblée législative, 1856, appendice 31.*

Les travaux de construction du nouveau chemin du Portage furent poussés activement. Il était terminé en 1861. Ce chemin ne tarda pas à prendre une grande importance, surtout après le prolongement du Grand-Tronc, de Québec à la Rivière-du-Loup, en 1860. Il devint alors la voie de communication la plus directe entre Québec et les provinces maritimes. Bien plus, le chemin de Témiscouata servit de voie militaire et c'est par le Portage que, durant l'hiver de 1862, les troupes impériales, chargées d'assurer la défense du pays, après l'affaire du Trent, furent amenées à Québec.

La route de Témiscouata allait bientôt avoir comme voie militaire un rival qui devait l'éclipser. Nous voulons parler du chemin de Matapédia, à la construction duquel on travaillait depuis 1857. Depuis longtemps, on se plaignait de l'état déplorable du chemin Kempt. Ce n'était plus qu'un sentier que les postillons ne traversaient que difficilement. Une assez longue expérience permettait de conclure que ce chemin avait été mal tracé. Au lieu de le faire serpenter à travers les montagnes qui bordaient la rivière Matapédia, il paraissait beaucoup plus rationnel de lui faire suivre le lit même de la rivière. Ce projet reçut l'approbation du gouvernement. Les travaux sur le nouveau tracé furent commencés en 1857, à l'extrémité sud et, en 1859, à l'extrémité nord. On ne songeait dans le moment qu'à refaire le vieux chemin Kempt dans les endroits défectueux. L'affaire du Trent qui survint sur les entrefaites poussa le gouvernement à modifier son plan. On résolut de faire du nouveau chemin, une route militaire de premier ordre. Le duc de Newcastle, secrétaire des colonies, écrivait de Downing Street, le 28 décembre 1862: "Le principal objet du gouvernement de Sa Majesté dans les circonstances actuelles, est de pourvoir à la sécurité des provinces britanniques."

"Depuis que le gouvernement impérial, ajoutait Monsieur U.-J. Tessier, commissaire des Travaux Publics, a appelé l'attention du gouvernement canadien sur l'importance d'ouvrir cette route pour servir au transport des troupes et à la défense du pays en cas de guerre avec les Etats voisins, il est devenu nécessaire de faire ce chemin d'une ma-

nière plus convenable. Il a été nécessaire surtout de donner plus de force et de solidité aux ponts sur ce chemin. Ces conditions ont accru les dépenses et changé la base des estimés précédents" (1). D'après les plans préparés par un ingénieur civil, Monsieur E.-F. Baillargé, c'était une route neuve que l'on se proposait de construire. Le chemin Kempt était abandonné. La conduite générale des travaux fut confiée à Monsieur Joseph Rosa. C'est sous sa direction que la route fut ouverte. Les travaux se firent simultanément sur tout le parcours du chemin que l'on avait partagé en trois sections: la section nord, s'étendant de Sainte-Flavie à la rivière Saint-Pierre — la section centrale, de la rivière Saint-Pierre à la rivière Causapsal — la section sud, de la rivière Causapsal à la ferme Sillars sur la rive nord de la rivière Ristigouche. L'ancien chemin Kempt, écrivait Monsieur M. Laframboise, en 1864, a été si mal tracé la première fois qu'aucune de ses parties ne pouvait être utilisée dans la nouvelle ligne choisie pour la division nord. L'on ne s'attend pas non plus, à ce qu'aucune partie de la division centrale qui forme aujourd'hui une liaison imparfaite entre ces deux divisions, puisse servir là où il faudra faire un bon chemin, tandis que sur la division sud, une nouvelle ligne tout entière a été choisie, et bien que décrivant un plus grand circuit que l'ancienne ligne, elle est la seule praticable pour l'espèce de route qui a été ionfectionnée" (2).

Afin de permettre aux colons de la région de s'employer à cette construction on divisa toute la route en lots de sept arpents. Ces lots étaient vendus à l'encan et adjugés au plus bas enchérisseur qui devait fournir deux cautions solvables. Ce système ne donna pas satisfaction, et, à partir de 1864, les lots furent accordés par soumission. Plusieurs entrepreneurs faillirent à la tâche et durent être remplacés par d'autres.

Le chemin devait avoir une largeur de vingt-deux pieds avec dix-huit pouces de bombement au centre. Tous les

(1) Journaux de l'Assemblée législative — Rapport des Travaux Publics, 1863, appendice No. 3.

(2) Journaux de l'Assemblée législative, Rapport du Commissaire des Travaux Publics, 1864, appendice No. 4.

ponts furent construits de manière à porter le poids de l'artillerie lourde. Les travaux sur la section sud furent longs et coûteux. Le tracé, dans cette section suivait la rive droite de la rivière Matapédia, qui coule dans un lit très étroit, bordé de montagnes descendant à pic dans la rivière. On dut élever des quais sur de longs parcours et faire des fondations assez fortes pour résister à l'impétuosité du courant. De plus, la berge de la rivière, étant coupée, en plusieurs endroits, par des ravins, il fallut élever, ici et là, des ponts et des viaducs, mesurant de 50 à 420 pieds de longueur sur une hauteur variant de 18 à 40 pieds.

Si l'on ajoute à tout cela les ponts sur les rivières Métis, Saint-Pierre, Matapédia, Causapscal et Assametquagan, on peut dire que la construction de cette grande voie de communication, fut, réellement, une entreprise gigantesque, et l'on ne doit pas être surpris qu'elle occasionna une dépense de \$187,870.85 au gouvernement. Le chemin de Matapédia fut terminé en juillet 1867 et ouvert immédiatement à la circulation (1).

Arthur Buies écrivait en 1895 que "jusqu'à l'ouverture du chemin de fer Intercolonial, laquelle eut lieu en 1874, le chemin de la Matapédia, l'un des plus beaux qui aient jamais été faits dans la province, avait joui d'une réputation proverbiale. C'était la grande route par où passaient les malles et les voyageurs allant d'une province à l'autre, et l'on y voyait une circulation presque incessante, quoiqu'il n'y eût encore que de rares habitations sur son parcours" (2).

Le même chroniqueur mentionne "Une inscription peinte en grandes lettres sur une planche horizontale que soutiennent deux poteaux élevés, et qui indique que vous êtes là exactement au milieu de la route jadis si belle, et aujourd'hui quelque peu brisée, en certains passages, par les lourds charrois qui transportaient matériel et provisions, lors de la construction de l'Intercolonial. Cette route, c'est le fameux

(1) *Rapport général du Commissaire des Travaux-Publics pour l'année expirée le 30 juin 1867*. Rapport de Joseph Rosa. Appendice No 18, p. 162-169.

(2) Arthur Buies — *La vallée de la Matapédia*. Ouvrage historique et descriptif — Québec, 1895, pp. 13 et 14.

“chemin Matapédia”, que j’ai déjà signalé à plusieurs reprises et qui revient, à chaque occasion, sous ma plume, sans doute pour qu’il ne me soit pas permis d’oublier les agréables impressions que j’ai ressenties en le parcourant” (1).

La route qui avait tant charmé notre spirituel chroniqueur perdit beaucoup de son utilité et de son agrément après l’ouverture du chemin de fer. A venir jusqu’en 1923, elle fut presque abandonnée mais, depuis, gravelée et transformée en une magnifique voie pour automobile, elle reconquiert, peu à peu, sa popularité d’autrefois, non sans raison, ajouterons-nous.

L’ABBÉ IVANHOE CARON

LE SIEUR DARNAUD

Il était officier dans les troupes du détachement de la marine.

Dès 1729, M. Darnaud était à Québec puisque nous voyons son nom parmi les officiers détachés par le gouverneur pour aller au naufrage du vaisseau du Roi l’*Eléphant*. On le mentionne alors comme enseigne en pied.

M. Darnaud parvint au grade de capitaine.

Un peu avant 1744 on le voit commandant au poste des Miamis.

Dans une lettre datée de Paris le 14 mai 1739, le chanoine Hazeur écrivait à son frère à Québec :

“L’on m’a dit que M. Darnault était passé en France dans la vue de se marier à la fille de M. Cugnet. Il n’y a pas trouvé son compte : cette pauvre demoiselle est malade à l’extrémité depuis près de quatre mois. L’on ne sait pas encore si elle pourra s’en tirer.”

Le Darnault mentionné ici doit être notre Darnaud.

Epousa-t-il mademoiselle Cugnet ? Nous l’ignorons. Nous ne savons pas plus s’il mourut ici ou retourna en France.

(1) Arthur Buies — Ouvrage cité, pp. 48 et 49.

GENEALOGIE DE LA FAMILLE PAPINEAU AU CANADA

Le premier Papineau qui vint au Canada s'appelait Samuel; il était le fils de Samuel Papineau et de Marie Delair ou Delain, de la Papinière, commune de Montigny en Poitou, aujourd'hui département des Deux-Sèvres.

Il avait surnom *Montigny*, à cause probablement de son lieu d'origine.

Il était né en 1670 et vint au Canada (alors Nouvelle-France) vers 1690 ou 1695; il était soldat.

Il laissa le service militaire et, le 25 avril 1699, il obtint une concession de terre à la Côte St-Michel, dans la seigneurie de l'île de Montréal, et s'y établit. Il mourut au Sault-au-Récollet (aujourd'hui Bordeaux), 23 avril 1737. Il avait épousé, à la Rivière-des-Prairies, le 16 juin 1704, Catherine Quevillon, veuve de Guillaume Lacombe dit St-Amant, née à la Rivière-des-Prairies le 14 mars 1686, décédée le 30 mars 1781, inhumée à N.-D. Montréal, 2 août 1781, âgée de 95 ans. Fille de Adrien Quevillon et de Jeanne Hunault.

Enfants:

1.—*Marie-Marguerite Papineau*, baptisée à N.-D. de Montréal 23 mars 1705, sépulture 30 août 1758. Mariée à St-Laurent M. 20 août 1728 à *Jean-Baptiste Périllard* dit Bourguignon bap. Fils de Nicolas Périllard dit Bourguignon, taillandier, d'Auxerre en Bourgogne, et de Jeanne Sabourin (mariage, Montréal, 10 janvier 1695; fille de Jean Sabourin I et de Mathurine Regnaut du Mont-Lambert, évêché d'Angoulême.)

2.—*Catherine Papineau*, baptisée N.-D. de Montréal, 13 décembre 1706, sépulture à Ste-Généviève, 19 mars 1794; mariée à St-Laurent M. 16 octobre 1730 à *Nicolas Périllard* dit Bourguignon, bap. L'Ange-Gardien, 25 mars 1706, sép. Ste-Généviève M. 20 mars 1773. Fille de Nicolas Périllard dit Bourguignon, taillandier, d'Auxerre en Bourgogne, et de Jeanne Sabourin.

3.—*Marie-Louise Papineau*, bap. N.-D. de Montréal, 28 août 1709; mariée à St-Laurent M. 16 avril 1725 à Pierre Paradis III, bap. à Charlesbourg, P. Q., 25 février 1702,

sép. St-Vincent-de-Paul. I J. 28 novembre 1758. Fils de Jean Paradis II et de Jeanne Pasquier (Maurice Pasquier II).

4.—*François Papineau*, bap. N.-D. de Montréal 25 mai 1712, sépulture à Chambly, 16 juin 1780; i. marié à N.-D. de Montréal, 7 octobre 1737, Marie-Joseph Vautour (bap. Boucherville 16 mars 1715; sép. Chambly 4 déc. 1770). Fille de Antoine Vautour II et de Geneviève Ménard (Louis Ménard II, elle épouse, en 2^{des} noces, à Boucherville, 3 février 1722 (François Picard); ii. 29 juillet 1771, à Chambly, épouse en 2^{des} noces Marie-Joseph Létourneau, fille de Bernard Létourneau III et de Hélène Paquet de St-Jean Ile d'Orléans, veuve en 1^{ères} noces de Pierre Desnoyers dit Desmarais qu'elle avait épousé en 1740. Fils de Jean Desnoyers dit Desmarais et de Thérèse Ménard, b. 27 août 1710, sép. à St-Antoine de Chambly, 27 juin 1760.

5.—*Pierre Papineau*, baptisé à N.-D. de Montréal, 20 octobre 1714, sép.....; marié au Sault-au-Récollet, 30 juin 1739, à *Marie-Josephite Brignon dit Lapierre, née*....., sép..... Fille de Jean Brignon ou Brunion II et de Anne-Charlotte Prévost (Eustache Prévost I).

6.—*Jean-Baptiste Papineau*, bap. Rivière des Prairies, 1 nov. 1716, sép. Sault-au-Récollet, 18 sept. 1767; marié Sault-au-Récollet, 29 octobre 1743, à *Marie-Charlotte Martineau*, sép. Sault-au-Récollet, 15 avril 1769. Fille de Pierre Martineau II (Charlesbourg, 12 février 1711) et de Marguerite Hot. Elle épouse en 2^{des} noces François Boismier.

7.—*Joseph Papineau*, bap. N.-D. de Montréal, 19 mars 1719, sép. Montréal, 8 sept. 1785; marié, 17 février 1749, à la Longue Pointe, Montréal, à Marie-Josephite Beaudry, sép. N.-D. de Montréal, 18 déc. 1814. Fille de Jacques Baudry II et d'Angélique Archambault (Laurent Archambault III).

8.—*Michel Papineau*, baptisé à St-Laurent M. 17 avril 1722; marié à N.-D. de Montréal, 5 mars 1753, à Marie-Anne Sareau. Fille de Jean Sareau II dit Lachapelle; appelé Parseillé 1768 et de Marie-Thérèse Rose appelée aussi Raux.

9.—*Jean-Louis Papineau*, bap. St-Laurent M. 26 janvier 1726. 1^o marié à St-Laurent, 18 avril 1746, à Marie-Joseph Chomelier. Fille de François Chamillier (Soumillier

1716) I, de Rion, diocèse de Clermont (Auvergne) et de Marie Baron. 2^e Sault-au-Récollet, 10 janvier 1763, à Marie-Anne Mandeville, veuve de Leonard Brignon dit Lapierre (il était le frère de Marie-Josephte Brignon, mariée à Pierre Papineau). Fille de Jean-Baptiste Mandeville II et de Catherine Berard dit Lepine.

Marguerite Papineau. 1^{ère} enfant de Samuel Papineau et de Catherine Quevillon, baptisée N.-D. de Montréal (Ville-Marie, 23 mars 1705, sép. Ville-Marie, 30 août 1758); mariée à St-Laurent Montréal, 20 août 1725, à *Jean-Baptiste Périllard dit Bourguignon*. Fils de Nicolas Périllard dit Bourguignon, taillandier, d'Auxerre en Bourgogne, et de Jeanne Sabourin (fille de Jean Sabourin I, et de Mathurine Regnaut du Mont-Lambert, évêché d'Angoulme; mariage à Montréal, 10 janvier 1695).

Enfants :

1.—*Marie-Catherine Périllard*, bap. Montréal, 5 juin 1726. 1^o mariage, Montréal, 9 novembre 1744, à Alexis Greffard III, bap. St-Jean Ile d'Orléans 1722, sép. Montréal, 9 décembre 1755; fils de Jacques Greffard II et de Marie-Françoise Delauney (Henri Delauney II), veuve de Jean Brochu. 2^o mariage, Montréal, 15 février 1757, à Édouard Hosquents, fils d'Édouard Hosquents et de Marguerite Brown, d'Angleterre. 3^o mariage, Montréal, 3 octobre 1763 à Pierre Dufresnay I, bap. 1728, fils de Émard Dufresnay et de Béatrice Nicard.

2.—*Marie-Louise Périllard*, mariée à Montréal, 26 janvier 1750, à Antoine Béchet (et Béchard), fils de Gabriel Béchard II et de Jeanne Chefdevergne (Louis I).

3.—*Simon Périllard*, marié à St-Laurent Montréal, à Marie-Anne Serré dit St-Jean, le 26 septembre 1751 (fille de André Séré dit St-Jean I (Québec, 3 mai 1706) et de Marie-Anne Boilard, (Jean Boilard I.) *veuve* 1^o Joseph Moriceau (Rochereau dit Moriceau). Mariage, Montréal, 8 février 1745 (bap. 15 avril 1708), sép. Montréal, 23 novembre 1746; (fils de Pierre Rochereau dit Moriceau II et Marie-Anne Gélinas dit Viviers; (Trois-Rivières, 21 janvier 1702), *veuve* 3^o Paul Lachasse.

4.—*Jacques Périllard*, bap. Montréal, 27 mars 1737.

5.—*Nicolas Périllard*, bap. St-François Ile Jésus, 1er février 1740.

6.—*Marie-Véronique Périllard*, bap. Sault-au-Récollet, 26 sept. 1744.

7.—*Marie-Louise Périllard*, bap. Sault-au-Récollet, 6 novembre 1746.

8.—*Thérèse Périllard*, bap. Sault-au-Récollet, 12 juillet 1748, sép. 16 juillet 1748.

Catherine Papineau, 2ième enfant de Samuel Papineau et de Catherine Quevillon.

Bap. N.-D. de Montréal, 13 décembre 1706, sép. Ste-Geneviève, 19 mars 1794 (88 ans); mariée à St-Laurent M., 16 octobre 1730, à Nicolas Périllard II, bap. à L'Ange-Gardien, 25 mars 1706, sép. Ste Geneviève M., 20 mars 1773. Fils de Nicolas Périllard I dit Bourguignon, taillandier d'Auxerre en Bourgogne et de Jeanne Sabourin (Jean Sabourin I).

Enfants :

1.—*Marie-Catherine Périllard*, bap. Terrebonne, 6 novembre 1732; mariée à Montréal, 5 novembre 1753, à *Jean-Fiacre Pariot* (et Pariau) dit Vadeboncoeur. Fils de Fiacre Pariot et d'Anne Daubreville, de Villiers, diocèse de Sens, Champagne.

2.—*Marie-Anne Périllard*, mariée, 21 août 1752, à Philippe Malguéret dit St-Germain. Fils de Nicolas Malguéret et de Michelle Moreau, de St-Germain-en-Laye, diocèse de Chartres.

3.—*Jacques-Charles Périllard*, bap. Terrebonne, 17 avril 1734.

4.—*Marie-Joseph Périllard*, bap. à Lachenaye, 16 janvier 1736; mariée à Montréal, 26 janvier 1756, à Louis-Marie Descaris; sépulture, Montréal, 24 mai 1750 (1750) veuf de Marguerite L'Écuyer (René L'Écuyer II); fils de Louis Descaris III et de Madeleine Picard (Jacques Picard II).

5.—*Pierre Périllard*, bap. St-François de Salles, Ile Jésus, 25 juillet 1737; marié à Ste-Rose, 7 janvier 1761, à Marie-Catherine Lalande; fille de Antoine Lalande II et de Suzanne Legault dit Deslauriers.

6.—*Jean-Marie Périllard*, bap. St-François Ile Jésus, 7 novembre 1738.

7.—*Marie-Charlotte Périllard*, bap. Montréal, 4 mars 1739; *1^{er} mariage*: Montréal, 10 janvier 1757, à Louis Gélin soldat, fils de Pierre Gélin et d'Anne Gélin, de St-Etienne de Clermont Auvergne; *2^d. mariage*: Montréal, 7 janvier 1761, à Jacques Pont, fils d'André Pont et d'Elizabeth Olive, de Ste-Catherine, diocèse de Mirepoix, Toulouse.

8.—*Antoine-Louis Périllard*, bap. Montréal, 14 août 1740.

9.—*Paul Périllard*, bap. Montréal, 16 septembre 1742; sép. Montréal, 28 juillet 1743.

10.—*Jean-François Périllard*, bap. Montréal, 3 avril et sép. 17 juin 1743.

11.—*Marie-Charlotte Périllard*, bap. Montréal, 3 avril 1744.

12.—*Etienne Périllard*, bap. Montréal, 4 mai 1746, sép. Montréal, 26 avril 1747.

13.—*Marie-Anne-Félicité Périllard*, bap. Montréal, 27 août 1748; sép. Montréal, 19 juillet 1749.

14.—*Nicolas Périllard* fils, bap. 15 février 1750; sép. 3 juin 1750.

Marie-Louise Papineau, 3^e enfant de Samuel Papineau et de Catherine Quevillon.

Bap. N.-D. Montréal, 28 août 1709; mariée à St-Laurent, 16 avril 1725, à Pierre Paradis; sép. 2 novembre 1758; fils de Jean Paradis II et de Jeanne Pasquier, St-Vincent-de-Paul, I. J.

Enfants :

1.—*Hélène Paradis*, sép. St-Vincent-de-Paul, I. J., 22 octobre 1753; mariée (1744) à François Desnoyers II dit Lajeunesse, fils de Jacques Desnoyers I dit Lajeunesse et de Marie Goguet et veuf 1^o de Suzanne Aly, 2^o de Marie-Anne Migneron.

2.—*Louise Paradis*, sép. St-Vincent-de-Paul, I. J., 12 avril 1750; mariée St-Vincent-de-Paul, 21 juillet 1749, à Charles Desnoyers III, fils de Jacques Desnoyers II et de Marie Noël.

3.—*Pierre Paradis IV*, bap. St-François de Sales, I. J., 7 avril 1731; marié à Ste-Rose, 21 janvier 1754, à Marie-Agathe Thibaut, fille de François-Xavier Thibaut dit Lebeau, dit Léveillé et de Marie Forget.

4.—*Marie-Élizabeth Paradis*, bap. St-François, I. J., 18 juin 1735; mariée à St-Vincent-de-Paul, I. J., 4 avril 1758, à Toussaint Cire (Syre), fils de Joseph Syre II et de Marie Chartran.

5.—*Marie-Madcleine Paradis*, bap. 14 février; sép. 7 septembre 1737 à St-François, I. J.

6.—*Marie-Charlotte-Ursule Paradis*, bap. St-François, I. J., 10 juillet 1738; mariée, Ste-Rose, 30 avril 1759, à Joseph Masson IV, fils de Pierre Masson III et Marie-Françoise Brouillet.

7.—*Françoise Paradis*, bap. St-François, I. J., 22 juillet 1740.

8.—*Marie-Rose-Séraphine-Constance Paradis*, bap. St-Vincent-de-Paul, 19 février 1745.

9.—*François Paradis IV*, bap. St-Vincent-de-Paul, I. J., 19 décembre 1746.

10.—*Marie Paradis*, mariée à St-Vincent-de-Paul, I. J., 10 août 1767, à Joseph Barbeau.

11.—*Marie-Anne Paradis*, bap. St-Vincent-de-Paul, 6 février 1750; sép. 13 janvier 1752.

12.—*Marie-Amable-Reine Paradis*, bap. St-Vincent-de-Paul, 11 octobre 1752.

François Papineau, 4^{ième} enfant de Samuel Papineau et de Catherine Quevillon.

Bap. N.-D. de Montréal, 25 mai 1712; sép. Chambly, 16 juin 1780. *Ier mariage*, N.-D. de Montréal, 7 octobre 1737, à Marie-Joseph de Vautour; sép. Chambly, 4 décembre 1770, fille de Antoine Vautour II et Geneviève Ménard qui épouse, à Boucherville, 3 février 1722, François Picard.

Enfants :

1.—*Jacques-Marie Papineau*, bap. N.-D. de Montréal, 11 septembre 1738; marié à Chambly, 3 février 1766, à Marie-Marguerite Brouillette, fille de Gilles Brouillette III et de Marguerite Robert.

2.—*Marie-Joseph Papineau*, sép. Montréal, 25 avril 1796; mariée à Jean Sabourin IV dit Chaunière, fils de Pierre Sabourin III et de Charlotte Séguin (Jacques Séguin I).

3.—*Marie-Amable Papineau*, bap. St-Joseph de Chambly, 30 janvier 1742.

4.—*Marie-Amable Papineau*, bap. Chambly, 2 août 1743; mariée à Chambly, 22 juin 1761, à Louis Laporte IV.

5.—*Jean-François Papineau*, bap. Chambly, 4 mars 1745.

6.—*Marie Papineau*, bap. Chambly, 26 novembre 1746.

7.—*Marie-Victoire Papineau*, bap. Chambly, 12 mars 1749; sép. 25 juillet 1749.

8.—*Pierre Papineau*, bap. Chambly, 11 octobre 1750.

9.—*Marie Des Anges Papineau*, bap. Chambly, 4 mai 1753, sép. 31 mai 1754.

10.—*Antoine Papineau*, bap. Chambly, 13 octobre 1754; marié, à Montréal, 2 mai 1785, à Marie-Joseph Benard dit Michon, fille de Jacques Benard (ou Besnard) et de Ursule Denis. (L'abbé Tanguay dit Marie-Louise).

Note — Ce Antoine Papineau est le grand-père de Antoine Papineau qui épouse, à St-Eustache, 21 novembre 1837, Marie-Louise Mackay (fille du lt-col. Stephen Mackay, N. P., et de Marie-Louise Globensky de St-Eustache).

11.—*Marie-Archange Papineau*, bap. 30 janvier 1758; sép. 10 août 1758. *2nd mariage*, Chambly, 29 juillet 1771, à (Marie-Joseph) Joseph Létourneau, fille de Bernard Létourneau III et de Hélène Paquet, de St-Jean Ile d'Orléans, veuve en 1ères noces de Pierre Desnovers dit Desmarets qu'elle avait épousé en 1740; fils de Jean Desnovers et de Thérèse Ménard, bap. 27 août 1710, sép. St-Antoine de Chambly, 27 juin 1760.

Pierre Papineau, 5ième enfant de Samuel Papineau et de Catherine Quevillon.

Bap. N.-D. de Montréal, 20 oct. 1714; marié au Sault-au-Récollet, 30 juin 1739, à Marie-Joseph Brignon (Brunion) dit Lapierre, fille de Jean-Baptiste Brignon II dit Lapierre et de Anne-Charlotte Prévost (Eustache Prévost I).

Enfants :

1.—*Jean-Baptiste Papineau*, bap. Sault-au-Récollet, 9 avril 1740, sép. 11 avril 1818; marié à St-Laurent, 29 août 1768, à Marie-Angélique Ouélet, fille de Joseph Ouélet et de Marie-Louise Rouleau.

2.—*Pierre Papineau III*, bap. St-Laurent, M., 17 avril 1742, sép. St-Vincent-de-Paul, Ile Jésus, 28 septembre 1795; marié à St-Laurent, M., 8 février 1768, à Marie-Louise

Ouellet ou Ouélet, sép. St-Vincent-de-Paul, I. J., 29 mars 1837, fille de Joseph Ouellet IV et de Marie-Louise Rouleau (Louis Rouleau II).

Note — Pierre Papineau III est le premier Papineau à s'établir à St-Vincent-de-Paul; il acheta une terre de Pierre Gamelin, 14 novembre 1792, aux Ecores, cette terre est encore cultivée par ses descendants, acte d'achat, passé Joseph Papineau, N. P., son cousin germain ci-annexé.

3.—*Louis-Toussaint Papineau*, bap. Montréal, 5 juin 1744; sép. 5 juillet 1744.

4.—*Marguerite-Anne-Charlotte Papineau*, bap. St-Laurent 1746; sép. St-Laurent, 26 mai 1818 (75 ans); mariée à Joseph Ouellet, cultivateur à St-Laurent, 28 septembre 1767, fils de Joseph Ouellet IV et de Marie-Louise Rouleau.

5.—*Joseph Papineau*, bap. St-Laurent, M., 18 février 1748; sép. 21 octobre 1808, à St-Martin, I. J.; marié à St-Laurent, M., 13 février 1775, à Marie-Catherine Séré dit St-Jean, fille de Denis Séré II dit St-Jean et de Véronique Rochereau dit Moriceau (Pierre Rochereau II).

6.—*Louis Toussaint Papineau*, bap. St-Laurent, 25 mars 1750; sép. 20 juin 1750.

7.—*Jean-Marie Papineau*, bap. St-Laurent, 21 octobre 1752; sép. Ste-Thérèse, 27 juillet 1812; marié Sault-au-Récollet, 25 octobre 1779, à Elizabeth Berthiaume, fille de Joseph Berthiaume IV et de Angélique Quenneville, veuve de J.-B. Jubinville (elle est la tante de Simon Quenneville ci-dessous et fille de Jean II).

8.—*Louis-Gabriel-Joseph Papineau*, bap. St-Laurent, 12 mai 1754; sép. 27 juillet 1754.

9.—*Marie-Brigitte Papineau*, bap. St-Laurent, 24 février 1756; sép. 2 février 1791, à St-Martin; mariée à St-Laurent, 14 février 1779, à Simon Quenneville, veuf de Félicité Becquet (ou Bicquet), fils de Antoine Quenneville III (Jean II).

10.—*Julie-Charles Papineau ?*

11.—*Louis-Gabriel Papineau*, bap. St-Laurent, 24 décembre 1758; sép. 7 novembre 1815, à marié à St-Laurent, M., 23 février 1784, à Marie-Elizabeth

Quenneville, fille de Simon Quenneville IV et de Marie-Félicité Becquet St-Sauveur.

Note — Simon Quenneville III épouse en 2èmes nocés Marie-Brigitte Papineau, soeur de Louis-Gabriel.

Jean-Baptiste Papineau, 6ième enfant de Samuel Papineau I et de Catherine Quevillon.

Bap. Rivière des Prairies, 1er novembre 1716; sép. 18 septembre 1767, à Sault-au-Récollet; marié Sault-au-Récollet, 29 octobre 1743, à Marie-Charlotte Martineau (sép. Sault-au-Récollet, 15 avril 1769), fille de Pierre Martineau II, de Charlesbourg, et de Marguerite Hot.

Enfants :

1.—*Michel Papineau*, bap. 29 septembre et sép. 12 octobre 1745, Sault-au-Récollet.

2.—*Marie-Amable Papineau*, bap. Sault-au-Récollet, 12 février 1749; sép. 24 mars 1760, Sault-au-Récollet.

3.—*Jean-Baptiste Papineau*, bap. Sault-au-Récollet; 1er février 1753; sép. 5 août 1753.

4.—*Jean-Baptiste Papineau*, bap. Sault-au-Récollet, 23 juin 1758; sép. 1er septembre 1758.

5.—*Marie-Josephte Papineau*, bap. Sault-au-Récollet, 4 août 1759; sép. 17 août 1759.

6.—*Marie-Louise Papineau*, bap. Sault-au-Récollet, 4 août 1759.

Joseph Papineau, 7ième enfant de Samuel Papineau et de Catherine Quevillon.

Bap. N.-D. Montréal, 19 mars 1719; sép. Montréal, 8 septembre 1785; marié Longue-Pointe (Pointe-aux-Trembles, M.), 17 février 1749, à Marie-Josephte Beaudry, fille de Jacques Baudry II, cultivateur, de la Pointe-aux-Trembles et de Angélique Archambault, (Jacques Baudry était le fils de Toussaint Baudry I et de Barbe Barbier; sa soeur, Adrienne Barbier, épouse Etienne Truteau, ancêtre de Toussaint Truteau V, qui épouse Marie-Louise Papineau).

Enfants :

1.—*Marie-Agnès Papineau*, bap. Montréal, 24 novembre 1749; sép. Montréal, 9 décembre 1817; mairée à Montréal, 19 janvier 1767, à Louis Viger IV (forgeron), (fils de Jacques Viger III, cordonnier, et de Marie-Louise Riddé-Bauceron (Jean Riddé I).

Note — Denis Viger, frère de Louis IV, épouse Charlotte-Périnne Cherrier, soeur de Marie-Rosalie Cherrier, qui épouse Joseph Papineau, N. P.)

2.—*Joseph Papineau*, notaire royal, 1er seigneur de la Petite-Nation, bap. Montréal, 16 octobre 1752; sép. 8 juillet 1841, Montréal; marié à Montréal, 23 août 1779, à Marie-Rosalie Cherrier (bap. Longueuil, 14 janvier 1756; sép. St-Denis sur Richelieu, 9 septembre 1832). Fille de François-Pierre Cherrier et de Marie Dubuc.

3.—*Marie-Catherine Papineau*, bap. Montréal, 10 avril 1754; religieuse Congrégation Notre-Dame, sous le nom de Soeur St-Olivier, 22 novembre 1775; sép. Montréal, 8 juillet 1801.

4.—*François-Xavier Papineau*, bap. Montréal, 14 février 1757; sép. 12 avril 1821. Il mourut chez son neveu Louis-Michel Viger V. (le Beau Viger), rue Bonsecours; il était architecte et arpenteur. Célibataire.

5.—*Marie-Victoire Papineau*, bap. Montréal, 7 octobre 1758; sép. 13 février 1821, à Montréal. Célibataire. Fut longtemps institutrice à N.-D. de Bonsecours, seigneurie de la Petite-Nation, à Montréal, aussi au Détroit (États-Unis) Michigan, pendant que Messire Louis Payet, ptre, confrère de classe de Joseph Papineau, N. P., y était missionnaire. (Messire Payet était le parrain de l'hon. L.-J. Papineau).

6.—*Marie-Joseph Papineau*, bap. Montréal, 28 mai 1761; sép. Sault-au-Récollet, juin 1832, décédée du choléra; mariée, Montréal, 2 oct. 1780, à Ignace Bertrand, forgeron, fils de Ignace Bertrand et de Marie Laroche (mariage, Québec, 14 août 1752).

7.—*Marie-Angélique Papineau*, bap. Montréal, 27 oct. 1763; sép. Montréal, 22 janvier 1783; célibataire.

8.—*André Papineau*, tonnelier à Montréal, puis cultivateur et rentier à St-Martin, I. J. Bap. Montréal, 5 mars 1765; sép. St-Martin, 23 juin 1832; marié à Montréal, 31 juillet 1797, à Marie-Anne Roussel, bap. Longueuil, 11 mars 1794; sép. St-Martin, I. J., 31 octobre 1865, âgée de 91 ans, 7 mois et 20 jours. Fille de Jean-Baptiste Roussel, sieur de Morambert, lieutenant au régiment de Guyenne (veuf de Ca-

therine Briquet dit Lefebvre (Louis Briquet I) et de Marie-Anne Soumande (Frs-Marie Soumande III).

9.—*Marie-Louise Papineau*, bap. Montréal, 8 oct. 1767; sép. Montréal, 26 sept. 1839; mariée à Boucherville, 16 juin 1788, à Toussaint Truteau V. Maître-charpentier-menuisier. Bap. Longueuil, 14 novembre 1758; décédé à Montréal, 30 juillet 1838; inhumé 2 août 1838.

10.—*Marguerite Papineau*, bap. Montréal, 6 avril 1771; sép. Montréal, 3 juin 1793; mariée Montréal, 2 juillet 1792, à Joseph Charlebois, boulanger, de la Pointe-Claire; pas d'enfants.

Michel Papineau, 8ième enfant de Samuel Papineau et de Catherine Quevillon.

Bap. St-Laurent, M., 17 avril 1722. *1er mariage*, Montréal, 5 mars 1753, à Marie-Anne Sarrau, fille de Jean Sarrau et Sarroc dit Laviolette (II) et de Marie-Thérèse Rose (aussi appelé Raux).

Enfants :

1.—*Marie-Anne Papineau*, bap. Sault-au-Récollet, 5 décembre 1753.

2.—*Michel-Antoine Papineau*, bap. Sault-au-Récollet, 16 janvier 1757; sép. 12 mars 1757.

3.—*Jean-Baptiste Papineau*, bap. Sault-au-Récollet, 9 janvier 1755.

4.—*Joseph Papineau*, bap. 13 mai et sép. 17 juillet 1759, à St-Antoine de Chambly.

Jean-Louis Papineau, 9ième enfant de Samuel Papineau I et de Catherine Ouevillon.

Bap. St-Laurent, 26 janvier 1726. *1er mariage*, marié St-Laurent, 18 avril 1746, à Marie-Joseph Chomelier (Chamelliers ou Chomedev ou Soumillier), fille de François Chomelier I, de Rion, diocèse de Clermont, Auvergne et de Marie Baron (Léger Baron I); *2nd mariage*, Sault-au-Récollet, 10 janvier 1763, à Marie-Anne Mandeville, veuve de Léonard Brignon dit Lapierre (et Hugron) Léonard Brignon était le frère de Marie-Joseph Brignon, mariée à Pierre Papineau, frère de Jean-Louis) ou'elle épouse le 14 février 1748. Il était veuf de Madeleine Daniel.

Enfants:

1.—*Catherine Papineau, 1er mariage*, à St-Martin, 10 février 1782, à Denis Lecours IV, fils de Louis Lecours III et de Jeanne Lefebvre; *2nd mariage*, à St-Martin, 7 octobre 1783, à Jean-Baptiste Lahaie ou De la haye III, fils de Joseph Lahaie II et de Susanne Gauthier.

D.-B. PAPINEAU

CONTRAT DE MARIAGE DE J.-B. REEL DIT IR-
LANDE (RIEL), A BOUCHERVILLE

L'an 1704, Le 20 Janvier Jean Bap. Reel dit Irlande apres avoir promis foy de Mariage a Louise Cottu, est convenu de ce qui Sen Suit en presence des tesmoins cy apres nommés; 1^o Le dit Irlande accorde a sa future Epouse La moitié de tous ces biens presens et avenir en quelque maniere que ce puisse etre, Specialement de Son habitation scise a la Valtrie de 4 arpans et demi de front joignante La Barre et Deslaurier. 2^o Il accepte Son epouse, avec tous Ses droits et pretentions quelle a declare consister dans La Succession de defunte Sa mere dont il y a Inventaire; et dans le partage quelle pourra faire avec Ses freres et Soeurs apres le deces de Son pere, Et Lune et Lautre Partie ont déclaré souhaitter que leur contrat fusse fait Selon la Coutume de Paris, et quils pretendoient quen attendant que le Contract fut fait par main de nottaire, ce present acte eusse La force et valleur comme passé par main de nottaire nonobstant toutes choses a ce contraires, Les parties contractantes ont déclaré ne Scavoir Signer, Francois cottu Pere de la fille, Sansfacon, Potevin, La Selle ont Signé avec moy. Louise Le Siege belle mere de la dite Cottu, Boisdamour et sa femme Marguerite La Place, Pierre brot dit Lafleur, et Magdelaine le Siege Sa femme ont déclaré ne Scavoir Signer de ce enquis Suivant Lordonnance A LaValtrie dans La maison de francois Cottu Les dit an et Jour que cy dessus.

françois cottu
Charles Boucher
denis charpentier

gabriel depen di poitevin
Jacque de lacelle
L. Chaigneau Missionnaire

LE PREMIER MAITRE DE POSTE A MONTREAL

—
Ceux qui se dévouent à l'exploration des coins ignorés de notre petite histoire (clef de la grande) font parfois des assertions qui doivent être modifiées, à mesure que les fouilles progressent. Sachant que cela peut arriver, ils ne s'offusquent pas lorsque d'autres chercheurs rectifient ce qu'ils ont avancé. Ne doit-on pas travailler amicalement à faire surgir la vérité ?

*

* *

Ceci dit, abordons le sujet.

Les patients lecteurs du *B. R. H.* savent que notre vieil ami, Francis-J. Audet, écrivait en 1902 (p. 16) que "le premier maître de poste de Montréal, sous le régime anglais, fut E.-W. Gray". Or un minuscule document notarié récemment exhumé place le sieur Gray au deuxième rang.

Dans ce document il est dit que pardevant les notaires Mézière et Panet et le 30 novembre 1763, les nommés Charles Pothier dit l'Ardoise et Noël Crompton ont, ce jour, prêté serment de servir fidèlement sa Majesté britannique en qualité de courriers postaux entre Montréal et Albany.

Ces courriers viennent d'être engagés par "Jean Thomson, maître de poste, à Montréal".

Mais avant de communiquer notre trouvaille au *Bulletin*, nous avons eu l'idée de prévenir M. Audet et voici ce que l'estimable archiviste d'Ottawa nous écrit :

"Brigadier, vous avez raison: Le premier maître de poste de Montréal n'est pas Edward Wm Gray, mais bien John Thomson, marchand de cette ville, faisant le commerce de fourrures à Détroit et à Michillimackinac. D'après la *Gazette de Québec* du 17 juillet 1764, il était maître de poste à Montréal. Il l'était encore en avril 1778. Il fut démis de ses fonctions par lord Dorchester qui avait trouvé trop hautain et trop péremptoire le ton d'une lettre adressée à Hugh Finlay, directeur de la poste au Canada, pour se plaindre du fait que l'on avait logé chez lui un officier de l'armée et son serviteur. M. Finlay, qui avait de la peine à trouver

des hommes qualifiés pour être maîtres de poste, fut fort embarrassé de cette décision du gouverneur, vu surtout que M. Thomson n'avait accepté ce poste que pour lui rendre service. Haldimand ayant, sur les entrefaites, remplacé Dorchester, Finlay s'adressa au nouveau gouverneur et lui demanda de reconsidérer la décision de son prédécesseur, mais il n'eut pas plus de succès. Ce fut M. Edward Wm Gray, notaire et chérif du District de Montréal, qui le remplaça, cumulant les deux fonctions. En octobre 1781, Thomson annonce qu'il s'en retourne en Angleterre et s'embarque le 23 de ce mois. En février 1882, sa maison de Montréal est vendue à l'encan."

"Merci de l'occasion que vous me donnez de corriger une erreur commise il y a trente ans passés."

Voici donc une question réglée..... pour le moment. "Jusqu'à nouvel ordre", M. Thomson occupera donc la tête de la liste des maîtres de poste montréalais.

E.-Z. MASSICOTTE

LES DISPARUS

Fontaine, Mgr Adélar — Né à Saint-Damase-sur-Yamaska le 21 octobre 1876, de Bruno Fontaine et de Régina Dion. Ordonné prêtre le 15 août 1901, il fut successivement professeur au séminaire de Saint-Hyacinthe, vicaire à la cathédrale de Saint-Hyacinthe, premier principal de l'École Normale de la même ville, grand-vicaire du diocèse de Saint-Hyacinthe. Décédé à Saint-Hyacinthe le 6 septembre 1926. "Modeste, mais remarquablement doué, Mgr Fontaine se distinguait par sa parole facile, sérieuse et profonde." Il fut nommé protonotaire apostolique par Sa Sainteté peu après sa nomination comme vicaire général du diocèse de Saint-Hyacinthe (*Annuaire du séminaire de Saint-Hyacinthe*, 1932-1933).

NOS REGISTRES DE L'ETAT CIVIL

Ordonnance du Conseil Supérieur de la Nouvelle-France
(5 août 1715)

Veü par le Conseil le requisittoire du procureur general du Roy en datte de ce jour; Contenant que les preuues de l'age, du mariage, du temps du decéds, des tonsures, des ordres mineurs et sacrés; Vestures, nouiciats, et professions de Voeux, Sont d'Vne importance extreme, tant pour assürer Le repos des familles que pour la decision des contestations qui naissent à ce Sujet; Que L'ordonnance de 1667, au titre des faits qui gissent en preuue, Veut que les preuues de toutes ces choses Soient receues par des registres en bonne forme; Que la mesme ordonnance prescrit dans les articles 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16 et 18 du mesme titre. La forme dans laquelle les registres doiuent estre tenüs; Que jusqu'a present L'Execution de tout ce que contient l'ord^{ce} a cet esgard a esté fort négligé; obserué Seulement en partie dans certains lieux, et point du tout dans d'autres; Que mesme dans cette Ville ou l'ord^{ce} a esté le mieux Suiuie, les curez et autres qui ont fait les fonctions curialles n'ont point encore fait Signer Sur le registre lors des Sepultures, deux des plus proches parents ou amis qui y auoient assiste, quoique L'ord^{ce} le prescriue espressement par l'article dix dud. titre, qu'il y a lieu de croire que l'ordonnance n'a esté negligée dans des points Si essentiels que parce que dans le nouuel établissement de cette colonie, il y auoit peu de costes habitues, et par consequent peu de paroisses dans la campagne, mais que presentement y ayant beaucoup de paroisses formées; Vne pareille negligence ne doit plus estre tolerée; Qu'ainsy comme Vn des principaux deuoirs du ministere dud. Procureur general du Roy est de tenir la main a l'execution des ord^{ces}; Il requiert qu'il y soit pourueü; Ce faisant qu'il soit ordonné doresnauant Lesd. articles, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16 et 18 du titre Vingt, des Faits qui gissent en preuue de l'ord^{ce} de 1667. Seront executtés selon leur forme et teneur, aux peines y contenues tant pour la forme des registres; La manière d'Écrire Sur iceux, les baptêmes,

mariages, Sepultures, tonsures, ordres mineurs, et sacrez, Vestures, nouciats et professions de Voeux, que pour les temoins qui doiuent assister a la meilleure partie de ces actes; mesme pour Le depost qui doit estre fait apres la fin de chaque année aux greffes des juges royaux, des grosses des registres de baptesmes, mariages et sepultures, Et affin que les Curez, Vicaires ou autres Ecclesiastiques Seculiers ou reguliers, ou missionn^{res} faisant les fonctions curialles, Ensemble les Superieurs ou superieures des communautez Seculieres ou regulieres, recteurs ou superieurs des hopitaux et autres personnes qui Sont comprises ausd. articles de l'ordonnance, et soumises à l'exécution d'iceux, ne puissent prendre cause d'ignorance de tout ce qui y est prescrit; ordonner que les articles de l'ordonnance Seront transcrits ensuite de l'Expedition de l'arrest qui interuiendra Et que le tout Sera leü publié et affiché dans les Lieux ordinaires, et enregistré tant en la preuosté de cette Ville, qu'aux Sieges royaux de montreal et des trois Riuieres; a la dilligence des substitués dudit Procureur general du Roy qui tiendront la main a ce qu'il Soit executté; Et en certifieront ledit Procureur general du Roy dans les delays ordinaires; Et la matiere mise en deliberation; Le Conseil a ordonné et ordonne que doresnauant les articles huit, neuf, dix, Vnze, douze, treize, quinze, Seize et dix huit du titre Vingt, des faits qui gissent en preuues de l'ordonnance de mil Six Cent soixante Sept, Seront executtez Selon leur forme et teneur aux peines y contenües; tant pour la forme des registres, la maniere d'escrire Sur iceux, les baptêmes, mariages, Sepultures, tonsûres, ordres mineurs et sacrez, Vestures nouciats, et professions de Voeux, que pour les temoins qui doiuent assister a la meilleure partie de ces actes; mesme pour le depost qui doit estre fait apres la fin de chaque année aux greffes des juges royaux, des grosses des registres de baptesmes, mariages, et sepultures, Et affin que les Curez, Vicaires ou autres Ecclesiastiques Seculiers ou reguliers ou missionn^{res} faisant les fonctions curialles; Ensemble les Supérieurs et supérieures des communautez Seculieres ou regulieres, recteurs ou superieurs des hopitaux et autres personnes qui Sont comprises ausd. articles de l'ordonnance, et sou-

mises a l'Execution d'iceux, ne puissent pretendre cause d'Ignorance; de tout ce qui est prescrit; Ordonne Ledit Conseil que lesd. articles de l'ordonnance Seront transcrits Ensuite de l'Expedition du present arrest; Et que Le tout sera leû, publié et affiché dans les lieux ordinaires; et enregistré tant en la Preuosté de cette Ville, qu'aux Sieges royaux de Montreal et des trois Riuieres, a la dilligence des substitûts du Procureur general du Roy qui tiendront la main, a ce que Lesd. articles Soient executtez Selon leur forme et teneur, Et en enuoyeront des copies collationnées par les Grefriers aux juges des seigneurs, Et ou il n'y aura point de juges, aux Capitaines de milice de leur ressort, pour estre pareillement Leû, publié et affiché dans les Jurisdictions seigneurialles et costes; Desquelles Lectures, publications et affiches, les dits substitûts Seront tenûs chacun en droit Soy de Se faire certifier, et Ensuite en certiffieront ledit Procureur general du Roy dans les delays ordinaires;

Begon (1)

LES DISPARUS

Alleyn, Charles-Joseph — Né à Myrus Wood, comté de Cork, Irlande, le 11 septembre 1817, il était le fils du commodore Richard Alleyn, de la Marine Royale. La famille Alleyn vint s'établir à Québec en 1834. Le jeune Alleyn fut admis au barreau en 1840. En 1854, il était élu maire de Québec et, quelques mois plus tard, député de la même ville. Ministre des travaux publics dans le gouvernement MacDonald en 1857, il accepta, en 1858, le portefeuille de secrétaire provincial dans le gouvernement Cartier-MacDonald. En 1866, M. Alleyn remplaçait William-Smith Sewell comme shérif du district de Québec. Décédé à Québec le 4 avril 1890. Il avait épousé une des filles de l'auteur des *Anciens Canadiens*.

(1) Archives de la province de Québec.

LETTRE DE HENRY HOPE AU GOUVERNEUR
HALDIMAND

—
Québec, Avril 16, 1786

Mon cher général,

Je ne peux pas croire qu'en aucun événement cette lettre qui va par la voie de N. Brunswick et Halifax vous trouvera en Angleterre, car ce sera vers le milieu du mois de juin au plutôt avant qu'elle sera rendue à Londres, et je raisonne ou que vous serez embarqué pour revenir dans ce pays, ou que vous serez parti pour visiter votre famille en Suisse; ne soyez pas surpris, mon cher général, que je raisonne de même, comme nous n'avons aucunes nouvelles d'Angleterre plus fraîches que du commencement de décembre, le courrier de janvier n'étant pas encore arrivé ni aucune personne de Nouvelle York pour ces quinze jours passés et plus.

Mais comme c'est toujours possible que je peux me tromper je vous écris deux mots par cette voie, pour vous marquer que tout va assez bien dans la Province, la même tranquillité regnant partout que mes dernières lettres du fin de février vous auroient détaillés plus en large; et encore pour mettre votre Excellence au fait de ce que j'ai écrit à Mi Lord par cette occasion, au sujet d'une vacance que la mort de Monsieur..... a fait dans le Conseil de la Province, afin que si vous êtes sur les lieux vous pouvez vous régler selon ce qui vous paroitra pour le mieux. J'ai recommandé donc fortement Mons^r. Craigie pour être nommé à cette vacance, le croyant véritablement en tous égards le meilleur sujet qu'on peut choisir dans toute la Province, ayant journellement occasion de reconnoitre le mérite extraordinaire de ce jeune homme. Mais après avoir fermé mes dépêches le Courrier de Montréal m'ayant apporté ce matin une lettre de Mons^r. Southouse le juge, réclamant en espèce de droit cette nomination par des promesses antérieures et me citant de transmettre ses prétentions au Roi, et comme Monsieur Ainslie le Collecteur s'étoit adressé à moi aussi sur cette occasion avec une ancienne histoire au même effet. J'ai trouvé bon de remettre au Ministre l'application de tous les deux, insistant toujours de ma part dans la recommandation de Craigie avec seulement cette observation que s'il falloit opter

entre Ainslie et Southouse; que je donne la préférence infiniment au premier.

Vous voilà, donc, Mon Cher Général, mis au fait de tout ce que j'ai agi sur cette occasion, en quoi je serai heureux si mes sentiments s'accordent avec ceux de votre Excellence. Pour ce qui regarde les affaires du procès contre Lugy je vous remets à la lettre incluse du Docteur qu'il me dit être principalement sur ce sujet et pour les raisons citées au commencement de celle-ci je n'ajouterai d'autre chose à présent que mes assurances les plus fortes que je suis des sentiments de respect, reconnaissance et de plus grand estime,

Mon cher général,

Votre très obéissant et fidèle
Serviteur, &c.

HENRY HOPE

A Son Excellence
Le Général Haldimand (1).

LES DISPARUS

Dubuc, Mgr Arsène-Pierre — Né à Longueuil le 21 août 1842, du mariage de Toussaint Dubuc et de Marguerite Lamarre, il fut ordonné prêtre dans sa paroisse natale le 8 mars 1868. Il fut successivement vicaire à Boucherville, à Saint-Jean d'Iberville, à Valleyfield, à Châteauguay, à Sainte-Brigide de Montréal, puis curé du Sacré-Coeur de Montréal et de Saint-Vincent de Paul de Montréal. Il fut le fondateur de l'Hospice Saint-Arsène, à Montréal, où il décéda le 30 juin 1922. Mgr Dubuc était à sa mort chanoine honoraire de la cathédrale de Montréal et prélat domestique de Sa Sainteté (*Annuaire du séminaire de Saint-Hyacinthe*, 1932-33).

(1) Archives du Canada.

SOEUR ANGELIQUE BASSET,

Religieuse de l'Hôtel-Dieu de Montréal

En classant nos notes sur la famille Basset, il se présente un problème qui préoccupe les généalogistes.

D'après les registres de l'état civil, le notaire Basset fut père de huit enfants, dont l'un mourut en 1676 et l'autre en 1679.

Lorsque le sieur Basset et son épouse décédèrent en 1699, ils laissaient trois fils et trois filles.

De ces trois filles, nous savons que Jeanne, née en 1667, se maria et que Anne, née en 1672, mourut célibataire âgée de 30 ans (1702).

Il reste Marie, baptisée en 1666, sur laquelle les registres sont muets. Nous avons donc lieu de croire que c'est elle qui fut religieuse de l'Hôtel-Dieu, sous le nom d'Angélique; mais comment accorder cette conjecture avec les imprimés qui circulent de nos jours et qui *semblent* rapporter des notes fournies par les autorités ?

Ainsi dans le *Nécrologe des Religieuses hospitalières de S.-Joseph, décédées depuis l'établissement de l'Hôtel-Dieu*, paru en 1861 et reproduit dans l'*Annuaire de Ville-Marie* en 1878, on lit que :

“Angélique Basset mourut le 23 février 1722, âgée de 63 ans et après 40 ans de religion”, puis, en note, qu'elle “était fille du notaire Benigne Basset”.

*

*

*

Essayons de démêler la date véritable de sa naissance, celle de son admission à l'Hôtel-Dieu, comme aussi l'âge qu'elle pouvait avoir à son décès.

1—Le notaire Basset se maria au mois de novembre 1659. Si Angélique avait 63 ans en février 1722, elle serait née en ou avant le mois de février 1659, ce qui n'est pas admissible.

D'après Mgr Tanguay et les registres de Ville-Marie, le premier enfant issu du mariage de B. Basset naquit en 1660 et ce fut un garçon qui mourut en 1679.

2—Aucune des quatre filles du sieur Basset ne fut baptisée Angélique, mais la famille a bien pu ajouter un prénom à celui de Marie. Cela se faisait et se fait encore.

3—Quoi qu'il en soit, des quatre filles susdites, Marie (Angélique (?), née en 1666, est la seule qui a pu être religieuse.

Par son temps de religion, 40 ans en 1722, elle serait entrée novice en 1682, âgée de 16 ans. Rien d'anormal en ce fait; d'autres soeurs de la même communauté furent accueillies à 14 ans.

Faute de dot, elle n'aurait pu prononcer ses voeux qu'après 10 ans de noviciat (en 1692) et elle aurait eu alors 25 ou 26 ans. Cela peut s'accorder avec le texte des Annales de Soeur Morin.

Cette annaliste, il est vrai, semble avancer que Soeur Basset entra au monastère âgée de 24 ou 25 ans, mais son texte n'est pas clair. L'auteur rapporte le fait en 1715, un quart de siècle après l'événement; elle parle de mémoire et mêle souvent les dates et les noms, soit dit sans la déprécier. Ne peut-on supposer qu'elle a voulu faire entendre que Soeur Basset finit son noviciat à 25 ans?

4—Quant à l'âge au décès, Soeur Basset aurait eu 56 ans, non pas 63. Rappelons encore ici, que les erreurs sur les âges sont très fréquentes dans les actes de sépultures et que des écarts de cinq à dix ans se rencontrent assez souvent.

5—Comme les archives de l'Hôtel-Dieu ont été détruites en tout ou en partie, au cours des incendies de 1695, de 1721 et de 1734, il peut se faire qu'on se soit appuyé sur la tradition ou sur des notes informes, sans chercher à les vérifier ailleurs.

Ne peut-on rappeler ici, par exemple, qu'au sujet des premiers chirurgiens de l'Hôtel-Dieu et sur une belle plaque commémorative on a incrusté des assertions qu'il faudrait corriger ?

E.-Z. MASSICOTTE

(1) Voir *B. R. H.* 1924, p. 400.

INVENTAIRE DES REGISTRES DE L'ETAT CIVIL
DU DISTRICT JUDICIAIRE DE PONTIAC,
CHEF-LIEU A CAMPBELL'S-BAY

—
Catholiques

- Ste Sophie d'Aldfield et St-François-d'Assise d'Aldfield
—1894 à 1931 incl.
- Ste-Anne de l'Île du Calumet—1894 à 1931 incl.
- St-Pierre de Fort-Coulonge—1894 à 1931 incl.
- Vinton-Ste-Elisabeth de Franktown—1894 à 1931 incl.
- Dorion—1930 à 1931 incl.
- Chapleau-St-Alphonse de Liguori—1894 à 1911, 1913
à 1927, 1929 à 1931 incl.
- Qoyon—1894 à 1931 incl.
- North Ouslow-St-Bridget—1911 à 1931 incl.
- Campbell's Bay—1919 à 1931 incl.
- Otter Lake and Leslie—1914 à 1931 incl.
- St-Edouard le Confesseur-Maryland—1928 à 1931 incl.
- Portage du Fort-Bristol—1894 à 1931 incl.
- St-Joseph de l'Île des Allumettes-Demers Centre-Des-
jardins—1914 à 1931 incl.
- Sheenboro (St-Paul l'Ermite)—1894 à 1926 incl.
- Notre-Dame du Rosaire de Villemarie—1894 à 1919,
1921.
- Lac Cayumant (St-Roch)—1918 à 1920, 1925, 1926,
1928 à 1931 incl.
- St-Isidore de Laverlochère—1911 à 1920 incl.
- Notre-Dame du Bon-Conseil de Témiscamingue—1919.
- St-Joseph du Nord-Témiscamingue—1899 à 1904, 1910
à 1907 incl.
- St-Eugène de Grigues—1912 à 1914 incl.
- Notre-Dame de Lourdes de Lorrainville—1910 à 1914
incl.
- St-Bruno de Grigues—1906 à 1913 incl.
- St-Placide—1911 à 1913 incl.
- St-Gabriel-Lallemant—1911 à 1913 incl.
- St-Edouard de Fahre—1909 à 1912 incl.

Protestants

Holiness Movement—Campbell's Bay, Shawville & Clarendon—1901 à 1931 incl.

Pentecostal Assemblies—Bristol Ridge—1919 à 1931 incl.

Yarm—1930.

Lutherian Congregation—Ladysmith & Thorne—1894 à 1931 incl.

Standard—Shawville—1921, 1923, 1924, 1926 à 1931 incl.

Presbyterian—Black Grove—1915.

Fort Coulonge—1894 à 1931 incl.

Temiscaming & Bristol—1894 à 1923.

Shawville & Starke's Corner—1902, 1904 à 1910 incl., 1912 à 1914, 1919 à 1921, 1923, 1925 à 1927 incl.

Campbell's Bay-Bryson & Litchfield—1894, 1895, 1897 à 1901 incl., 1903, 1904, 1906 à 1920 incl., 1922 à 1925 incl.

Hunter's Point & Kippewa—1915.

Onslow—1905.

Portage du Fort—1895, 1896.

Wesleyan Methodist—Shawville—1924, 1927, 1930.

Connectional Methodist—Shawville—1922, 1923, 1925, 1926, 1928, 1929.

Waltham—1924, 1925.

Municipalite—Ville de Rouyn—1930, 1931.

Methodist—Clarendon & Yarm—1902 à 1925 incl.

Quyón—1894 à 1898, 1900, 1901, 1903 à 1909, 1911 à 1925 incl.

Portage du Fort—1894 à 1921, 1925.

Shawville—1894 à 1924 incl.

Davidson, Waltham, Fort Coulonge—1894 à 1901, 1903 à 1910, 1913 à 1916, 1920 à 1923.

Mansfield—1902.

Campbell's Bay-Thorne, Litchfield, Leslie—1897 à 1910, 1914.

Baptiste—Otter Lake—1918 à 1931 incl.

Clarendon, Onslow, Starke's Corner—1895, 1898, 1899, 1901 à 1907, 1906 à 1916.

Anglican—Clarendon, 1907 à 1909 incl.

Aldfield—1900.

St-John—1931.

Danford Lake-Cawood & Alleyn—1898, 1899, 1901 à 1928 incl.

Quyón & Onslow—1894 à 1931 incl.

Bristol—1894 à 1913, 1917 à 1920, 1930, 1931.

Temiscaming—1920 à 1925, 1927, 1929 à 1931 incl.

North Clarendon—1928, 1929, 1931.

Campbell's Bay, Bryson, Morhead & Clark—1903 à 1906, 1908 à 1931.

Otter Lake—1922 à 1924, 1926 à 1930 incl.

Shawville—1894 à 1906, 1910 à 1917, 1920 à 1929 incl.

Leslie & Thorne—1894 à 1927, 1929, 1930.

Portage du Fort, Parkman, Bristol & Bryson—1894 à 1925, 1927 à 1929 incl.

United Church—St. Paul Temiscaming—1924 à 1931 incl.

Campbell's Bay—1926 à 1931 incl.

Quyón—1926 à 1931 incl.

Fort Coulonge—1925 à 1931 incl.

Shawville—1927 à 1931 incl.

Starke's Corner—1925 à 1929, 1931.

Clarendon—1926, 1927.

Bristol—1927.

ACTE DE NAISSANCE DE L'HONORABLE JUGE JEAN CHABOT

Ce quinze octobre mil huit cent six par nous prêtre sous-signé, curé de St-Charles, a été baptisé Jean, né ce jour, du légitime mariage de Basil Chabot agriculteur et de Josephite Provost, de cette paroisse; parrain Jean-Baptiste Gosselin; marraine Marie-Josephite Morisset n'ont pu signer.

J.-B. PERRAS, ptre (1)

(1) Tiré des registres de Saint-Charles de Bellechasse.

L'EMIGRATION AUX ETATS-UNIS, IL Y A 40 ANS
ET PLUS

(7ième partie)

- Paroisse Saint-Maurice, comté de Champlain.
Population en 1891 : 3040.
Relevé des personnes de cette localité que l'on disait parties pour les États-Unis, le 30 août 1892 (1).
Barrette (Adelard) en 1891, avec sa famille.
Biron (Arthur) en 1892, avec sa femme et les demoiselles Biron pour Lowell.
Bisson (Veuve David) en 1890, avec une fille.
Bonin (David) en 1890, pour le Wisconsin.
Bourgeois (Thomas) en 1892.
Brulé (Joséphine) vers 1884, pour Worcester.
Cloutier (Edmond) en 1882, avec sa famille pour Meriden.
Cossette (Amarylis) en 1891, pour Lowell.
Courchène (Félix) en 1891, avec sa famille pour Bedford.
Désilets (Luc) avec sa famille pour Massachusetts.
Désilets (Paul) vers 1886, avec sa famille pour le Michigan.
Doucet (Ernest) en 1891, avec son frère pour le Michigan.
Dubé (Alexis) en 1891, avec sa femme pour Lowell.
Dubé (Louis) son épouse et son frère partis vers 1880, pour Michigan.
Dubois (Achille et Jos) vers 1880.
Dubois (Casimir) en 1891, avec sa femme pour Meriden.
Dubois (Oscar) vers 1881, avec sa famille.
Fiset (Flavien) en 1884, avec sa famille pour Massachusetts.
Garceau (Hercule) en 1892, pour le Michigan; ses fils étaient partis en 1891, pour le Maine.

(1) Voir *B. R. H.*, vol. XXXIX, pp. 21, 86, 179, 208, 281, 427.

Garceau (Théodule) en 1892, pour le Maine. Sa femme et ses fils étaient partis auparavant.

Gendron (Edouard) en 1891, avec sa famille pour le Massachusetts.

Héroux (Moïse) en 1891, pour Marquette.

Lacourse (Onésime) vers 1890, avec sa famille pour le Massachusetts.

Lacourse (Télesphore) avec sa famille vers 1884.

Landry (un fils d'Elis) parti en 1890.

Legendre (Louis) avec sa famille pour le Michigan.

Lemire (Joseph) et son père partis en 1891.

Levasseur (Baptiste) et son frère partis vers 1890, pour Michigan.

Masson (Alfred) en 1888, avec sa famille pour le Rhode-Island.

Nault (Joseph) en 1891, avec sa famille pour Marquette.

Nault (Olivier) avec sa famille pour Bedford.

Nault (Zéphirin) en 1891, avec sa famille pour Marquette.

Rhault (un fils de A.) vers 1880, pour la Californie.

Turcot (John) parti avec sa femme, en 1890.

N. B.—Nos informations furent recueillies au village en peu de temps et notre liste est incomplète.

E.-Z. MASSICOTTE

LES DISPARUS

Bender, François-Jacques-Albert — Né à Varennes le 25 février 1817, de Louis-Albert Bender, médecin, et de Thérèse Perreault. Avocat le 16 juillet 1840. Il pratiqua sa profession quelques années à Montmagny puis accepta la charge de greffier de la Cour de Circuit établie dans cette ville. Le 6 mars 1858, lors de la formation du district judiciaire de Montmagny, il fut nommé protonotaire de la Cour Supérieure, charge qu'il conserva jusqu'à sa mort arrivée à Montmagny le 5 avril 1899.

L'ÉVOLUTION DU NOM DAUNET EN AMÉRIQUE DU NORD

Ce nom a subi de si nombreux changements qu'il est intéressant de le suivre d'une époque à l'autre.

Antoine Daunet, le premier de ce nom dans l'Amérique du Nord, était un des fils de Louis et Jeanne (Ganette) Daunet, de Luçon, France.

Il est émigré à Québec au mois d'août 1662. En France, le nom avait subi les variations suivantes: Daunet a été changé ou avait été changé de Daunay; ensuite on le trouve épilé D'Aunay, et finalement D'Aulnay. Ces transformations sont les seules qu'on trouve en France.

En France, les familles portant ces noms étaient parentes, mais les familles ayant des noms comme Frenay et Frenaye n'étaient pas parentes avec les familles Daunet et variations.

Cette règle de parenté est tout le contraire dans l'Amérique du Nord; les familles Daunet et variations et les familles Frenay-Frenière, et variations sont parentes et descendent de la famille originaire d'Antoine Daunet, de Boucherville, Québec, qui est arrivé à Québec en 1662. Le nom de Daunet a subi de grands changements, dont voici une énumération: Daunai, Daunay, Dauné, Daunais, ensuite Donais, Donay, Donai, Doné, Donné, Douné, Dounet, Doulnay, D'Honay, ensuite Delonais et Dilounay.

Les variations du nom de Daunet ont subi un changement radical vers le 19^{ème} siècle. Dans les environs de Boucherville, où les premières familles se sont établies, il y avait plusieurs d'entre elles dont les pères portaient le même nom de baptême. Pour les différencier, il devint la coutume d'y ajouter un autre nom.

Les Daunet qui demeuraient éloignés des autres et parmi les frênes, pour ainsi dire, sont devenus les Daunet du Fresne, Dauné de la Fresnière, Dauné dit Frenière, etc., et toutes les variations de Daunet ajoutées aux variations de Frenière ou la Fresnière, etc.

Aujourd'hui, ces noms ajoutés au nom de Daunet sont devenus détachés et indépendants, avec un grand nombre de variations, comme le nom originaire en a subies. En voici un inventaire: Frenière, Fresnière, Frenaye, Frennière, Frenyère, Frenya, ensuite Frénay comme le nom en France, ensuite La Frenière, Lafrenière, Lafrenya, Lafrenaie, et La Fresnière. Un nombre de familles aux Etats-Unis ont échappé le "e" à la fin du nom qui change la prononciation un peu; voici les variations de ces noms: Frenier, Frenyear, Frennier, Frenyea; d'autres ont changé leur nom à Freeman et un est connu sous le nom de (a) Ashe, (b) le nom de Frenier est une variation du nom de Baron. Ces derniers changements sont connus seulement aux Etats-Unis. Le "Dictionnaire de Tanguay" mentionne sous les noms de "Foisys" ces variations et surnoms: Foisey, Frenière, La Fresniere.

Avec peu d'exceptions, les familles de La Frenière, Lafrenière et La Fresnière ne sont point proche parentes avec les familles de Daunet et Frenière et leurs variations. Il y a plusieurs familles qui sont connues sous le nom de La Frenière et variations, ici comme au Canada, mais pas sous le nom de La Frénier ou ses variations.

La plus forte partie des familles sont des descendants de Daunet, et peut être divisée en cinq noms, à savoir: Frenière — Frenier — La Frenière — Donais — Daunais. Le nom de Frenier (c) et ses variations n'est pas connu en Canada, ni celui de Freeman ou Ashe. Il y a des familles dans lesquelles les noms sont Donais ou Daunais et retenus par des membres de la même famille, tandis que d'autres membres de cette famille donnent le nom de Frenière et ses variations.

*

* * *

(a) "Ash" est la traduction anglaise pour un frêne.

(b) *Directoire de la ville de Burlington, Vt.* 1931.

(c) Tanguay mentionne une exception. Un fils de Charles et de Marguerite (Taillefer) Frenier, Marie Joseph, (posthume) baptisé le 25 février 1767, à Lachenaye,

P. Q. — Le fils est mort avant de se marier, donc, cette branche de la famille Frenier n'existe plus.

Références : *Dictionnaire Généalogique des Familles Canadiennes*, par Tanguay.

Généalogie des Principales Familles du Richelieu, par l'abbé G.-A. Dejordy.

Le "*New England Historical & Genealogical Register*".

Registres des Réunions de la Famille Frenière, années 1930, 1931 et 1932.

Notes sur les Familles Donais-Frenière, par J.-H. Frenier, Rutland, Vt.

MAXIME-O. FRENIÈRE

LES DISPARUS

McGreevy, L'hon. Thomas — Né à Québec le 29 juillet 1825, du mariage de Robert McGreevy et de Rose Smith. M. McGreevy s'occupa d'entreprises publiques pendant un grand nombre d'années. Il fut un des constructeurs du chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, entre Québec et Montréal. M. McGreevy siégea pendant quatre années, de 1858 à 1864, au conseil de ville de Québec. Le 24 août 1867, M. McGreevy était élu député de Québec-Ouest à la Chambre des Communes du Canada. Quelques mois plus tard, le 2 novembre 1867, il était choisi comme représentant de la division de Stadacona au Conseil législatif de Québec. Lors de l'abolition de la double représentation, M. McGreevy abandonna (21 janvier 1874) son siège de conseiller législatif pour continuer à représenter Québec-Ouest aux Communes. Remplacé, de 1892 à 1894, par l'honorable John Hearn, il fut réélu en 1895 et garda son siège jusqu'au 24 avril 1896. Décédé à Québec le 2 janvier 1897.

LES DISPARUS

Jobin André — Né à Montréal le 8 août 1786. Admis à la profession notariale le 24 septembre 1813. Il pratiqua à Montréal de 1813 à 1834 puis de cette année à sa mort à Sainte-Geneviève de Jacques-Cartier. Député du comté de Montréal de 1835 à 1838 puis de 1843 à 1851. En 1837-1838, M. Jobin fut arrêté et emprisonné avec ses compagnons de lutte. Premier président de la Chambre des notaires du district de Montréal. Le 23 avril 1852, M. Jobin était nommé inspecteur des écoles catholiques de la cité et du comté de Montréal. Il décéda la même année à Sainte-Geneviève de Jacques-Cartier. Cf. la *Revue du Notariat*, 15 août 1900.

Cormier, Olivier — Né à Bécancour le 28 avril 1817, de Joseph Cormier et de Marie-Louise Levasseur. Admis à la profession de notaire le 29 février 1841, il s'établit à Plessisville en 1842. Dans la nuit du 23 novembre 1845, il accompagnait l'abbé C.-E. Bélanger et Ambroise Pepin dans leur randonnée historique de la savane de Stanfold. L'abbé Bélanger et Pepin moururent de froid et de fatigue, mais le notaire Cormier survécut à cette rude épreuve. Décédé à Plessisville le 2 octobre 1889.

Daoust, Charles — Né en 1825 à Beauharnois, il était le fils de Charles Daoust, cultivateur. Il fut reçu avocat en 1847, pratiqua à Beauharnois et à Montréal, et fut député de Beauharnois à la Chambre d'Assemblée de la province du Canada de 1854 à 1857. Il fut aussi directeur du journal libéral le *Pays*, de 1852 à 1860, et de 1862 à 1865. Décédé à Montréal le 27 février 1868 (R. P. Augustin Leduc, *Beauharnois*, p. 168).

Badeau, François — Secrétaire de Charles de Lauzon Charny. Il fut aussi notaire pour les seigneuries de Lirec, de Beauport et de Notre-Dame des Anges. Liste des actes reçus par Badeau dans le *Rapport de l'Archiviste de la province de Québec* pour 1921-1922, p. 17.